



Ministère du Développement Agricole

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ



**Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture**



Coopération Japonaise

Novembre 2009

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| <i>Liste des Tableaux</i> | 3 |
| <i>Liste des figures</i> | 3 |
| <i>Sigles et abréviations</i> | 5 |
| 1 <i>CONTEXTE GENERAL ET PROBLEMATIQUE</i> | 6 |
| 2 <i>ENJEUX D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ</i> | 8 |
| 2.1 La place du riz dans la production et l'évolution de sa consommation au Niger | 8 |
| 2.2 Les importations de riz | 9 |
| 2.3 La valeur ajoutée rizicole par hectare AHA et sur les hors AHA..... | 10 |
| 3 <i>CONSTRAINTES IDENTIFIEES</i> | 10 |
| 3.1 Les contraintes au niveau de la production | 10 |
| 3.1.1 Les différents systèmes de culture du riz | 10 |
| 3.1.2 Un niveau de production national sous-estimé et non maîtrisé | 11 |
| 3.1.3 Un potentiel irrigable non maîtrisé et non valorisé | 11 |
| 3.1.4 Une mauvaise gestion des périmètres existants..... | 12 |
| 3.1.5 Une relation difficile avec l'ONAHA | 13 |
| 3.1.6 Une mauvaise gestion de l'eau sur le AHA en double culture de riz | 13 |
| 3.1.7 La solidité financière des coopératives | 16 |
| 3.1.8 L'organisation coopérative..... | 17 |
| 3.1.9 La gouvernance des coopératives..... | 17 |
| 3.1.10 La question du morcellement des parcelles | 19 |
| 3.1.11 La vente des parcelles | 19 |
| 3.2 Contraintes au niveau de la transformation et la commercialisation..... | 19 |
| 3.2.1 Au niveau de la transformation | 19 |
| 3.2.2 Au niveau de la commercialisation | 21 |
| 3.3 Contraintes d'accès aux moyens de production | 25 |
| 3.3.1 Les crédits de campagne | 25 |
| 3.3.2 Le crédit équipement | 25 |
| 3.3.3 L'accès aux engrais et la gestion de la fertilité des sols de rizière | 26 |
| 3.3.4 La stratégie nationale décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable | 27 |
| 3.3.5 La gestion des semences | 27 |
| 4 <i>POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION</i> | 27 |
| 4.1 La politique de promotion de l'irrigation privée | 28 |
| 4.2 La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER)..... | 28 |
| 4.3 Budget programme du Ministère du Développement Agricole 2004 –2008..... | 29 |
| 4.4 La SDR, ses programmes et son plan d'action | 29 |

| | |
|---|-----------|
| 4.5 Le « programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par l'irrigation »..... | 30 |
| 4.6 Programme Spécial du Président de la République | 30 |
| 5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET LA CONTRIBUTION DES BAILLEURS... 31 | |
| 6. INSTANCES D'INTERVENTIONS..... 31 | |
| 6.1. L'ONAHA..... | 31 |
| 6.2. La Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI) | 33 |
| 6.3. Les autres organisations professionnelles agricoles | 33 |
| 7. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ (SDFR) 33 | |
| 7.1. Principes de base..... | 33 |
| 7.2. Objectifs de la stratégie | 34 |
| 7.3. Mesures stratégiques proposées | 34 |
| a. Dans le cadre micro économique | 34 |
| 7.3.1. Mesures pour améliorer la production et la consommation du riz national | 34 |
| 7.3.2. Mesures au niveau de la transformation/commercialisation intérieure..... | 40 |
| b. Dans le cadre macro économique | 41 |
| 7.3.3. Mesures pour le financement de la filière riz | 41 |
| 7.3.4. Mesures pour la structuration de la filière riz..... | 42 |
| 7.3.5. Mesures aux frontières et pour les négociations internationales | 43 |
| 7.4. Recommandations | 44 |
| ANNEXES..... 46 | |
| Annexe 1: Bibliographie..... 47 | |
| Annexe 2 : Tableaux..... 49 | |
| Annexe3 : Figures 53 | |
| Annexe 4 : Cadre Logique de la SDFR..... 56 | |
| Annexe 5 : Plan d'Actions de la SDFR(Coûts x 1 000 fCFA)..... 61 | |

Liste des Tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1: Evolution annuelle des importations en FCFA..... | 9 |
| Tableau 2 : surfaces aménagées et « vocation culturale» des périmètres | 49 |
| Tableau 3: Les estimations de production de riz selon les sources..... | 50 |
| Tableau 4 : Compte d'exploitation des différents types de culture du riz..... | 50 |
| Tableau 5: Répartition du potentiel hydro-agricole par unité physique homogène..... | 51 |
| Tableau 6 : Compétitivité internationale du riz nigérien | 52 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Evolution importations de riz au Niger | 9 |
| Figure 2 : Projection Evolution Superficie, Production et Besoins sur 45 ans | 35 |
| Figure 3 : Schéma de la SDFR..... | 44 |
| Figure 4: Part des importations en riz dans le commerce extérieur..... | 53 |

| | |
|--|----|
| Figure 5 : Coût du pompage en fonction de la taille de l'AHA | 53 |
| Figure 6 : Comparaison du prix au détail du riz local et du riz importé en 2005..... | 54 |
| Figure 7 : Surfaces et rendements en riz sur les AHA | 54 |

Sigles et abréviations

| | |
|-----------------|--|
| AGR | Activités Génératrices de Revenus |
| AHA | Aménagement Hydro Agricole |
| ASP | Agro-sylvo-pastoral |
| ADM | Adder Doutchi Maggia |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| BDRN | Banque de Développement de la République du Niger |
| BM | Banque Mondiale |
| BOAD | Banque ouest-africaine de développement |
| CA | Centrale d'approvisionnement |
| CGE | Comité gestion de l'eau |
| CNCA | Caisse Nationale de Crédit et de Coopération |
| CES-DRS | Conservation de eaux et sols ; Défense et restauration des sols |
| COFO | Commission foncière |
| CPS | Centre de prestation de services |
| DACPOR | Direction de l'action coopérative et de promotion des organisations rurales |
| DAERA | Direction des aménagements et des équipements ruraux agricoles |
| EBE | Excédent brut d'exploitation |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FUCOPRI | Fédération des Unions de Coopératives Rizicoles |
| GMP | Groupement mutualiste de production |
| IMF | institution de micro-finance |
| MDA | Ministère du Développement Agricole |
| MDR | Ministère du Développement Rural |
| NIGELEC | Compagnie nigérienne d'électricité |
| ONAHA | Office National des Aménagements Hydro Agricoles |
| ONG | Organisme Non Gouvernemental |
| OPVN | Office des produits Vivriers du Niger |
| PAFRIZ | Projet d'Appui à la Filière Riz (FED) |
| PASA | Programme d'Ajustement Structurel Agricole |
| PIB | Produit Intérieur Brut |
| PGI | Programme grande irrigation (FED) |
| PIP 2 | Projet Irrigation Privée Phase II |
| PSSA | Programme spécial de sécurité alimentaire |
| RGE | Responsable gestion de l'eau |
| RINI | Riz du Niger (société de transformation du riz) |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SFD | système financier décentralisé |
| SNDI/CER | Stratégie Nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement |
| SRP | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| TCI | Taxe conjoncturelle à l'importation |
| TEC | Tarif Extérieur Commun |
| UE | Union Européenne |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |
| UNCC | Union Nigérienne de Crédit et de Coopération |

1 CONTEXTE GENERAL ET PROBLEMATIQUE

Le Niger est un pays sahélien sans accès à la mer avec une superficie de 1.267.000 km² dont seul 12% sont cultivables et 4 % exploité du fait de l'irrégularité spatiotemporelle des pluies. Les 2/3 de la superficie du pays sont désertiques. La population actuelle est estimée à 13 millions d'habitants avec une densité de 6,5 habitants au km² mais avec une disparité telle que 75 % de cette population est concentrée sur les terres cultivables.

Après les sécheresses des années 70, les pays sahéliens se sont tournés vers l'intensification des cultures irriguées notamment le riz (dont la consommation croit de façon vertigineuse), par à la réalisation des aménagements hydro agricoles (AHA) à vocation monoculture de riz.

C'est ainsi qu'au Niger des efforts entrepris par le gouvernement et ses partenaires au développement ont permis la réalisation de 41 AHA rizicoles totalisant 8706,7 ha (tableau2 annexe2) sur les 24000 ha rizicultivable . La production nationale rizicole est estimée à 132.030 tonnes de paddy dont 70.000 tonnes produites sur les Aménagements Hydro Agricoles de la vallée du fleuve Niger et 62.030 tonnes hors aménagements (*Etude AGRHYMET, 2006*). Toutefois, cette production ne couvre que le tiers (1/3) des besoins annuels nationaux estimés à 266710 tonnes de riz blanc. La consommation de riz au Niger est estimée à 14 kg/personne/an (*Selon Coste (2003), enquête Club du Sahel et CIRAD*), une forte substitution du riz aux céréales sèches est apparue dans les grands centres urbains, notamment à Niamey, où la consommation de riz atteint 39 kg/tête/an. Pour combler les besoins en riz, le Niger est obligé **d'importer 200 à 300 000 tonnes de riz par an**, dont la valeur est d'environ **35 milliards** de fCFA (*PAFRIZ, 2006*). Cette obligation provient de fait de l'existence des contraintes de plusieurs ordres qui empêchent le développement de cette production que voici :

Contraintes socio économiques

- Le déficit du bilan production/consommation : un indice d'insécurité alimentaire
- Les importations de riz de plus en plus croissantes
- Le déséquilibre macro économique : Le déficit de la balance des paiements globale
- La pauvreté rurale accentuée
- L'évolution de la consommation : l'augmentation de la production agricole étant de 2,5% contre une augmentation de la population de 3,3%
- Les défis au niveau de la production.
- Le changement des habitudes alimentaires en faveur du riz

Contraintes agronomiques

- Une riziculture de bas fonds non aménagés et riziculture pluviale sujette à de forts aléas climatiques, maîtrise partielle d'eau, un cycle par an) 11% du volume de la riziculture du pays, rendement moyen 1 t/ha avec un coût de production de 30 fCFA/kg
- Une riziculture sur parcelles aménagées avec pompage individuel (superficie très évolutive car l'exploitation est fonction de la capacité du paysan) 10%, un rendement moyen de 3t/ha et un coût de production de 59 fCFA/kg
- Un système de culture collectif avec ses contraintes de gestion collective et son coût de réalisation élevé (79%) Le rendement moyen est de 4-5 t/ha par campagne avec un coût de production de 72 fCFA/kg
- Un niveau de production national faible (système traditionnel 62.030 t et système AHA 70.000 t soit 132.030 t)
- Une sous utilisation du potentiel irrigable (32 milliards de m³ d'eau et 270.000 ha de terre irrigable)
- Une politique douanière et fiscale souvent mal adaptée.

- Un problème phytosanitaire sur les Aménagements hydro agricoles (contraintes biotiques)
- Une mauvaise gestion de l'eau
- Une utilisation de semences qui ne sont pas toujours de bonne qualité
- Un problème de gestion des sols (baisse de la fertilité, salinité, etc.)

Contraintes au développement de la filière

- Les contraintes liées à la conception : le choix du Niger pour des périmètres avec canaux bétonnés, la protection, la mobilisation des eaux par des électropompes donc à coût élevé d'investissement.
- Le transfert non préparé de toutes les fonctions d'exploitation et de gestion des AHA aux bénéficiaires (auto gestion paysanne) dans le cadre de l'ajustement structurel des institutions de Breton Wood.
- L'organisation de l'exploitation et de la gestion des périmètres (non respect du calendrier cultural, non maîtrise ou l'inapplication correcte du tour d'eau, faible respect des règles normatives de gestion comptable et financière, faible niveau de formation des responsables de la gestion.
- L'influence des contextes et environnements spécifiques de l'exploitation des AHA : situation financière critique de l'organisme chargé de l'appui conseil (ONAHA), les cours mondiaux des approvisionnements, faible protection fiscale de la production nationale, etc.
- L'insuffisance des crédits agricoles et système d'approvisionnement en intrants fiable
- L'absence d'une politique de la riziculture hors aménagement.

Mais il n'y a pas que des points d'ombres car l'état et ses démembrements avec l'aide des partenaires est en train de prendre des mesures de redressements surtout avec un certain nombre d'atouts que dispose le Niger en matière de riziculture.

Au vu de ces atouts, un certain nombre d'actions sont amorcées dans le cadre des politiques et stratégies permettant le développement de la filière rizicole. Il s'agit entre autres de :

- La Stratégie nationale de développement de l'irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement (SNDI/CER)
- La SDR et ses programmes notamment :
 - ✓ Le programme Kandadji
 - ✓ Le programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par l'irrigation : politique de maîtrise de l'eau pour développer la production agricole sur 56 430 ha sur l'ensemble du pays.

Pour une adéquation entre les besoins de consommation et les productions, il va falloir asseoir ou initier une politique rizicole et une stratégie à moyen terme d'ici 2018 (10 ans) permettant au Niger de satisfaire ses besoins et même exporter du riz vers les pays voisins. Cette initiative rentre dans le cadre de la politique du Japon adoptée lors la conférence ministérielle de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) à Hong Kong en 2005 sur l'intégration des pays en développement au commerce international. Pour cette intégration il faudra accroître les productions agricoles de ces pays particulièrement en riz. Ainsi la quatrième conférence sur le développement en Afrique organisée au Japon avec la participation de la FAO et Le CARD (Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique constituée de la JICA et de l'AGRA) a recommandé d'organiser des ateliers régionaux en Afrique sous la tutelle du projet GCP/INT//053/JPN qui a pour objectif de faire doubler la production d riz d'ici 10 ans en Afrique en se basant sur des expériences de la coopération technique japonaise avec les pays de

l'Asie (ASIAN). Ces ateliers qui regroupent des experts des pays en développement de l'Asie et de l'Afrique permettront de développer et d'outiller les actions contenues dans les programmes nationaux de sécurité alimentaire (FAO) et autres programmes similaires (NEPAD-CAADP, etc.). Ceci inclus aussi d'autres organisations internationales comme le PAM, les instituts internationaux de recherche d'éclairage comme le Centre du Riz pour l'Afrique (ex ADRAO). Ces ateliers régionaux ont préconisé avec l'aide de ce projet que chaque pays organise son atelier afin de dégager les axes prioritaires de développement de la riziculture devant être améliorés par le concours dudit projet. C'est pourquoi l'on se propose d'organiser un atelier national sur le développement de riziculture au Niger dont l'objectif général est l'élaboration et l'adoption d'une politique rizicole et une stratégie permettant de doubler la production du riz d'ici 2018. A cet effet il va falloir faire participer à la réflexion et à l'analyse des documents de politique rizicole tous les acteurs directs ou indirects de la filière.

2 ENJEUX D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ

Les enjeux majeurs de la stratégie de développement de la filière riz sont au nombre de trois :

- Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté rurale et urbaine ;
- Contribuer aux équilibres macro-économiques du pays.

2.1 La place du riz dans la production et l'évolution de sa consommation au Niger

On estime que le riz local ne représente que 1,7% du chiffre d'affaires du secteur de la production agricole primaire et seulement 2,3% du volume moyen des céréales produites annuellement.

Le riz produit au Niger joue donc un rôle assez réduit dans l'approvisionnement en céréales du pays.

Le riz produit dans le pays ne représente qu'une faible part de la consommation en céréales des nigériens.

De 1999 à 2004, on estime cette part nationale de la consommation en riz entre 3 et 5 kilos par an et par habitant (pour un total compris entre 14 et 18 kg de riz consommé), pour une consommation totale en céréales de 171 à 257 kg selon les années (données PAM). Le riz produit dans le pays ne représente donc qu'entre 1 et 3% de la consommation céréalière du pays. L'avantage du riz, sur les autres céréales principalement consommées au Niger, est sa relative constance dans la production. Par exemple, le mil n'a été disponible qu'à raison de 142 kg par personne en 2004 au lieu de 190 à 200 kg lors des années précédentes, pendant que le disponible en riz reste compris entre 4 et 7 kg par personne et par an.

En revanche, il contribue de façon considérable au déficit céréalier (85% en 2001-2002), ce qui traduit la très faible part de la production nationale dans la consommation en riz au Niger à l'inverse des autres céréales consommées par les Nigériens.

Le déficit en riz se creuse de manière constante depuis le milieu des années 70 où le pays était en moyenne autosuffisant en riz. Désormais, le taux de couverture est plutôt de l'ordre de 20 à 30%.

Le riz (sur AHA et hors AHA) joue un rôle important du point de vue de la lutte contre la pauvreté, d'une part en améliorant les revenus et la sécurité alimentaire des familles qui le cultivent, mais d'autre part en raison de la part qu'il représente dans les dépenses de certaines catégories de ménages. Le riz a ainsi surclassé le sorgho dans le modèle de consommation des ménages urbains « riches », c'est à dire qui ont dépassé le seuil de pauvreté. De manière générale, la consommation en riz en ville dépasse les 20 kg par habitant. A l'inverse, les ménages pauvres en zone rurale ne consomment en moyenne que 2,4 kilos de riz et encore, cette consommation étant principalement concentrée chez les familles qui produisent du riz.

On peut donc s'attendre, avec l'urbanisation croissante de la population, à une forte augmentation de la demande en riz au cours des prochaines années.

2.2 Les importations de riz

Le déficit en riz est comblé par les importations qui ont progressé de 40 000 à 210 000 tonnes en dix ans, soit un accroissement annuel de 16% sur la période (fig. 1).

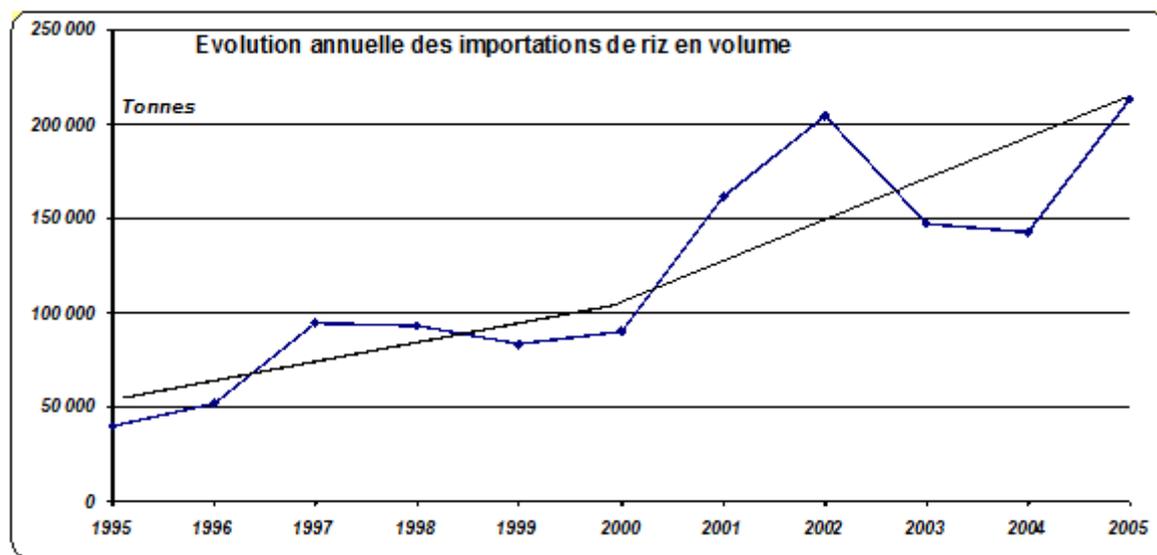


Figure 1 : Evolution importations de riz au Niger

Source (douane, 2006)

L'analyse des tendances montre un décrochage à partir de l'année 2000, date de mise en place du TEC de l'UEMOA. En effet, de 1995 à 2000, la progression est de 50 000 tonnes alors qu'elle est de 123.000 tonnes lors des cinq années suivantes. L'observation des tendances de long terme traduit l'explosion des importations de riz, alors que les autres achats extérieurs de céréales, y compris de blé, ne dépassent pas les 80 000 tonnes. Cette modification s'explique en particulier par l'évolution démographique et sociologique de la société nigérienne qui s'urbanise, avec des modèles de consommation qui font une plus grande place au riz.

En dix ans, la valeur des importations en riz a quadruplé. Elle atteint 35 milliards fCFA en 2005 (tableau1)

Tableau 1: Evolution annuelle des importations en FCFA

| Valeur CAF des importations en riz (FCFA) | % imports de riz dans le total des imports |
|---|--|
| 1995 | 7 422 537 000 |
| 1996 | 10 233 253 000 |
| 1997 | 17 858 929 000 |
| 1998 | 20 410 119 000 |
| 1999 | 14 938 673 720 |
| 2000 | 17 197 925 123 |
| 2001 | 28 993 919 914 |
| 2002 | 33 162 784 803 |
| 2003 | 20 202 705 338 |
| 2004 | 22 947 326 616 |
| 2005 | 35 699 931 030 |

Source : douanes

Sur la période 1995-2005, ces importations ont représenté entre 7 et 12% des importations totales de marchandises du pays. En 2005, la part du riz dans le déficit commercial pourrait augmenter à nouveau et atteindre 35% si la balance commerciale évolue comme les années précédentes.

2.3 La valeur ajoutée rizicole par hectare AHA et sur les hors AHA

Les enquêtes réalisées par le PAFRIZ sur les AHA et le PSSA au près d'exploitants individuels montrent que la valeur ajoutée par hectare sur les périmètres irrigués est d'environ 800 000 fCFA contre 45 000 fCFA pour le Mil et 25 000 fCFA pour le sorgho en pluvial¹. Déduction faite de la rémunération du travail salarié, le riz permet encore d'assurer un revenu familial de 670.000 fCFA par hectare. Pour les systèmes conduits par des exploitants privés, on estime la valeur ajoutée à 500 000/ha fCFA et le revenu familial à au moins 350 000 fCFA. Les systèmes de riziculture traditionnelle conduisent à des valorisations de 200 000 à près de 400 000 fCFA /ha.

3 CONTRAINTES IDENTIFIEES

3.1 Les contraintes au niveau de la production

3.1.1 Les différents systèmes de culture du riz

On peut distinguer² en première approximation 4 systèmes de culture au Niger qui se distinguent d'abord par le type de contrôle de l'eau :

- ***Riziculture « fluviale » ou de crue***

Cette mise en valeur « traditionnelle » se fait avec des riz adaptés, à haute paille (en particulier les riz « flottants » soumis à une lame d'eau importante qui sont des variétés à croissance rapide qui s'adaptent à la hauteur d'eau si la crue n'est pas trop brutale) sur des sites en bordure du fleuve ou de ses principaux affluents. Avec une très faible fertilisation, on estime qu'une récolte réussie permet d'obtenir entre 1,5 et 2 tonnes par hectare.

- ***Riziculture de bas-fonds non aménagés***

Il s'agit d'un système avec maîtrise partielle (contrôle partiel de la lame d'eau naturelle par limitation de l'accès de la crue ou complément par pompage, des eaux de pluie tombées sur la parcelle). Le système est pratiqué en saison des pluies le long des cours d'eau, sur sol hydromorphe. Une irrigation d'appoint est éventuellement apportée en cas de "trous" de sécheresse en début de cycle.

Rendement : 1 tonne/hectare.

- ***Riziculture sur parcelles aménagées avec pompage individuel***

Ce système est pratiqué par des exploitants qui ont pu endiguer partiellement, pomper en complément, et valoriser suivant les conditions de l'année une terrasse hydromorphe bien positionnée. Le riz est repiqué sur un sol inondé au bord des fleuves avec apport en fertilisants

¹ Pour le riz, enquêtes PAFRIZ ; pour le mil et le sorgho, cf. travaux menés par l'IRAM pour le compte de l'UEMOA en 2003 : « étude de la compétitivité des filières dans l'UEMOA », rapport provisoire août 2004

² On a très peu d'information sur les différents systèmes de culture du riz, les types présentés ici sont très approximatifs et devraient faire l'objet d'études systématiques afin d'en apprécier l'importance en terme de production, les techniques culturales pratiquées et les performances (rendement, productivité du travail, niveau de charges).

minéraux et organiques. Des rendements de 5,4 tonnes par ha et par campagne ont été constatés (étude AGRHYMET, 2006).

- ***Le système de culture sur AHA***

Le système de culture sur les grands aménagements avec endiguement consistent à rentabiliser les investissements (drainage, planage, pompage) par une deuxième saison avec des variétés à paille courte et à cycle court. Sur les AHA, au delà de la gestion de l'eau, l'organisation collective des aménagements concerne la culture des pépinières, l'approvisionnement en engrais et souvent la commercialisation d'une grande partie de la récolte collectée auprès des riziculteurs en contrepartie des frais engagés pour la distribution de l'eau et des intrants. Les rendements sont autour de 4-5 tonnes à l'hectare.

L'étude sur la proposition de politique rizicole a identifié plusieurs contraintes dont les principales sont :

3.1.2 Un niveau de production national sous-estimé et non maîtrisé

En dehors des AHA, pour lesquelles l'ONAHA réalise un suivi, il existe très peu d'information sur les niveaux de production sur les autres systèmes de culture du riz (superficies récoltées et rendements).

Une étude récente d'AGHRYMET (2006) remet en cause les estimations faites jusqu'à présent et donne pour la riziculture hors AHA (riziculture pluviale et riziculture avec pompage individuel) une surface totale de 29 000 hectares pour une production de 55 630 tonnes. De ce bilan réajusté, on déduit une consommation moyenne de 18kg de riz par habitant et par an, au dessus des estimations du CIRAD et du Club du Sahel qui l'estimaient à 14 kg (ce qui correspondrait à une disponibilité de 168.000 tonnes). Si l'on accorde un crédit certain aux chiffres de production nationale et d'importation, il faut admettre que les chiffres d'exportation sont sous-estimés, qu'il s'agisse de riz local ou de riz importé. C'est d'ailleurs ce que laissent supposer les observations de terrain. Ce phénomène s'explique aisément par le caractère informel dans laquelle s'exerce cette pratique qui, normalement devrait donner lieu à paiement d'une taxe de la part des commerçants concernés.

3.1.3 Un potentiel irrigable non maîtrisé et non valorisé

Selon le schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau, le potentiel en terre irrigable est estimé à près de 219 000 ha (1997) contre 270 000 ha généralement consignés dans beaucoup de documents. D'autres chiffres font état d'un potentiel de près de 400 000 ha irrigables³. Ces différentes estimations dénotent une mauvaise maîtrise de ce potentiel. La connaissance du potentiel en petits aménagements, dits de contre saison, surtout à partir du captage des eaux souterraines et des mares vient à peine d'être esquissé.

Quoiqu'il en soit, ce potentiel irrigable est largement sous exploité : on estime actuellement à quelques 80 000 ha les superficies annuellement mises en valeur avec environ 13 500 ha en maîtrise totale de l'eau repartis dans l'ensemble du pays⁴. Le potentiel rizicole hors aménagement est estimé par l'ONAHA à 70 000 ha repartit entre le fleuve Niger principalement et la Komadougou. Cette superficie doit être validée par les études en cours ou à venir comme

³ Etude sur la situation de référence de l'irrigation au Niger

⁴ Périmètres encadrés par l'Office de Aménagements Hydro-Agricoles ONAHA

celles qui seront entreprises par la DAERA avec l'appui du PIP2 ou celle commandée par PAFRIZ auprès de l'AGRHYMET.

3.1.4 Une mauvaise gestion des périmètres existants

Dans la pratique, le modèle technique des AHA présente de nombreuses contraintes de mise en valeur tant au niveau de la gestion de l'eau que de celui de la mise en valeur agricole.

Pour ce qui concerne la riziculture notamment, la double culture est une pratique généralisée et le taux de mise en valeur reste relativement correct avec des niveaux de production moyens convenables (de l'ordre de 5 tonnes de paddy par ha et par campagne sur les périmètres normalement exploités).

Pour autant, la situation reste préoccupante avec notamment :

- des rendements qui auraient tendance à baisser (de l'ordre de « 4 tonnes/ha/cycle alors qu'ils étaient évalué à 4,7 tonnes jusqu'en 1992 »⁵), ce qui compromet la rentabilité de la culture ;
- des infrastructures et équipements de pompage vétustes, peu entretenus, pas toujours adaptés et en conséquence pas totalement fonctionnels, ce qui engendre une difficile maîtrise de l'eau et son renchérissement ; « une étude menée par l'ONAHA en 1997, montre que sur 225 pompes en fonctionnement dans la vallée du fleuve, 27 seulement sont dans un état satisfaisant, 152 nécessitaient des réparations et 46 devaient être reformées ; à cela il faut ajouter des pannes fréquentes à cause de l'âge des pompes qui est en moyenne de 19436 heures de fonctionnement »;
- des provisions pour renouvellement et entretiens insuffisantes, ce qui compromet la durabilité de l'outil de production ;
- des coopératives et des coopérateurs qui ne payent pas leurs dettes (l'ensemble des redevances et autres créances qui pèsent sur les coopératives dépasserait le milliard de fCFA⁶), ce qui limite les services rendus par les coopératives (approvisionnement en intrants surtout) et met les membres en position d'insécurité (menace d'exclusion) ;
- des règles de fonctionnement des coopératives contournées au profit de certains dirigeants des coopératives, d'agents administratifs ou de notables : certaines redevances ne sont pas payées en toute impunité, des exploitants cumulent des terres, des absentéistes urbains font exploiter des parcelles, des instances dirigeantes tentent de s'installer en force, des individus membres ou non des coopératives arrivent à détourner des fonds des coopératives
- une relative indifférence de l'Etat et des bailleurs de fonds face à la dégradation d'un patrimoine de production acquis chèrement alors qu'il permet malgré tout de lutter contre l'insécurité alimentaire des familles concernées, de satisfaire « plus du tiers de la consommation nationale en riz, et de réaliser une économie de devises de 5 à 7 milliards de fCFA ».⁷
- une mauvaise gestion de l'eau sur beaucoup des périmètres, entraînant une augmentation des frais de pompage qui occupent à eux seuls 30 à 40% de la redevance payée par l'exploitant⁸.

⁵ Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement, MDA, Décembre 2003. A noter que le relâchement dans le suivi des AHA par l'ONAHA allié à une modification des méthodes d'estimation (sur déclaration et non plus par carrés de rendement) rend difficile l'appréciation de l'évolution des rendements. Le rendement moyen officiel est de 4,3T en 2005

⁶ in Restructuration de l'ONAHA ; Ministère du Développement Agricole, Avril 2003

⁷ in: Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement ; République du Niger MDA ; Décembre 2003 ; la production nationale ne représentait plus, en 2005 que un quart de la consommation.

⁸ Source ONAHA

3.1.5 Une relation difficile avec l'ONAHA

Les relations actuelles entre les coopératives sont parfois caractérisées par la perte de confiance et les reproches mutuels, plus ou moins fondés, portant souvent sur les points suivants :

Pour les coopératives :

- la qualité des prestations de l'ONAHA qui se dégradent et ne sont plus les mêmes ;
- le coût élevé des prestations de 8 000 fCFA par hectare par an pour des services qui ne sont pas ou peu dispensés comme l'appui/conseil à la mise en valeur ;
- certains directeurs de périmètres ne sont pas toujours très actifs et n'ont pas toujours toutes les compétences requises ;
- des détournements de la part des certains agents d'encadrement ont été observés ;

Pour les agents de l'ONAHA :

- les producteurs ne respectent pas toujours les conseils de l'encadrement technique, par exemple, le non respect du calendrier cultural explique, au moins en partie, la baisse des rendements, donc de la production ;
- le non-respect des conseils relatif à la gestion de l'eau contribue à élever les redevances ;
- les services de l'ONAHA sont rémunérés bien en deçà de leurs coûts réels estimés à 28000 fCFA/ha/an et ont des impayées de l'ordre de 250 millions fCFA en 2006 ;
- le personnel de l'ONAHA est insuffisant et ne bénéficie plus d'appui ni de formation.

3.1.6 Une mauvaise gestion de l'eau sur le AHA en double culture de riz

Les causes et les conséquences d'une non-maîtrise de l'eau sur les AHA sont :

✓ Des équipements de pompage vétustes

L'âge des pompes compris entre 16 et 25 ans avec une moyenne de 19 ans, et ce avec des conditions d'utilisation et de maintenance bien souvent hors normes (fonctionnent parfois jour et nuit ou 7 jours sur 7, hauteur d'aspiration élevé en Saison Sèche, ensablement du chenal de la station de pompage, entretien négligé, etc.).

✓ Des réseaux d'irrigation en mauvais état

Tous les diagnostics de situation convergent pour mettre en évidence le mauvais état général des infrastructures.

✓ Une part importante des parcelles non correctement alimentées en eau

L'inégale satisfaction des besoins en eau des parcelles est aussi liée à la nature des sols (pédologie et topographie) très variable d'une parcelle à l'autre à l'intérieur d'un même aménagement (voir partie sur la gestion de la fertilité).

✓ Des problèmes d'inondation en saison d'hivernage (SH) et saison sèche (SS)(cas de Gaya)

Des superficies cultivées en SH moindres qu'en SS seraient révélateur d'un problème d'inondation. Sur la base de cet indicateur, près d'un périmètre sur deux serait soumis à des problèmes d'inondation et globalement le taux de mise en valeur en hivernage ne serait pour

cette raison que de 80 %. Rapportée aux superficies cultivables, la non-maîtrise du drainage affecterait la mise en valeur en SH de quelques 1.300 ha.

- ✓ La faible rentabilité des parcelles avec faible maîtrise de l'eau engendre une baisse du recouvrement de la redevance

Une parcelle non suffisamment alimentée en eau (ou à l'inverse inondée) fait chuter le niveau de rendement en dessous du seuil de découragement (charges supérieures à 50 % du produit) voire en dessous du seuil de rentabilité (pertes).

- ✓ Les prélèvements d'eau des usagers hors périmètre ne sont pas pris en compte

Sur tous les périmètres, sans qu'il soit possible de dire dans quelle mesure (pas ou peu de suivi à ce niveau jusqu'à tout récemment sur les périmètres suivis par le PAFRIZ), des prélèvements d'eau sont effectués sur le réseau d'irrigation par des producteurs cultivant aux abords immédiats des périmètres irrigués.

- ✓ Un coût de l'eau très variable d'un périmètre à un autre

La comparaison des coûts de l'électricité montre une grande variation d'un AHA à l'autre (10 à 40.000 Fcfa/ha) avec toutefois une moyenne acceptable (20 000 fCFA/ha⁹). Il est notamment fonction de la taille de l'aménagement avec une efficacité globalement plus grande du pompage sur les grands périmètres grâce à des économies d'échelle.

Les raisons des surconsommations révèlent un mauvais état général des périmètres.

- ✓ Des provisions pour renouvellement des équipements et grosses réparations non préservées

A des provisions insuffisantes (75 % des normes) s'ajoute un faible taux de recouvrement de la redevance et un cumul d'impayés. Pour éviter les ruptures de trésorerie, les coopératives mobilisent leurs provisions sans parvenir à les reconstituer et compromettent ainsi la viabilité de leur périmètre (impossibilité de renouveler les équipements de pompage et de maintenir en état les aménagements).

- ✓ Un coût global de l'eau (charges fixes et charges variables) relativement réduit

Le coût de l'eau représente en moyenne de l'ordre de 60 % du montant de la redevance estimée en moyenne à environ 100 000 fCFA.

Rapportée aux charges totales de culture (main d'œuvre, semences, engrais, etc.) qui représentent en moyenne de l'ordre de 350 000 fCFA/ha, l'eau n'apparaît pas, loin de là, le principal poste de dépenses (15 %). Les charges de main d'œuvre pour la mise en culture (repiquage et récolte notamment) et les charges d'engrais sont en proportion bien supérieures (respectivement 28 et 29 % des charges).

En définitive et pour conclure, les problèmes rencontrés par les coopératives rizicoles de la vallée du fleuve pour gérer durablement l'eau sont divers mais **interdépendants**. Pour les atténuer, il convient **dans le même temps** :

- d'assainir la gestion financière de la coopérative (assurer le recouvrement de la redevance "eau" et préserver les provisions pour investissement) ;

⁹ Le périmètre de Toula par exemple, suite à une réhabilitation et à la réorganisation du tour d'eau, consomme en SS de l'ordre de 16 à 17.000 fCFA d'électricité par ha, contre près de 20.000 fCFA auparavant.

- de réorganiser la distribution de l'eau pour mieux satisfaire les besoins en eau de chaque producteur (équité) ;
- d'améliorer la fonctionnalité des infrastructures (entretien et correction des dysfonctionnements).

Les Leçons à tirer des expériences d'amélioration de la gestion de l'eau :

✓ La "délégation" de la gestion de l'eau

L'objectif est schématiquement¹⁰ de décharger la structure coopérative de l'ensemble des fonctions afférentes à la fourniture de l'eau (distribution de l'eau, entretien des infrastructures et renouvellement des équipements) pour les confier à une structure spécialisée extérieure (privée ou publique).

Le premier acquis de cette expérimentation a été la mise en place d'une structure interne à la coopérative, le Comité de Gestion de l'Eau (CGE), auquel la coopérative a délégué la responsabilité de la gestion de l'eau en mettant à sa disposition les ressources correspondantes.

Le deuxième acquis de cette expérimentation est d'avoir amélioré considérablement la fonctionnalité des réseaux d'irrigation

Le troisième acquis est d'avoir aidé le CGE à mettre en place un tour d'eau opérationnel c'est-à-dire permettant à tous notamment les exploitants des GMP jusqu'alors déficitaires d'avoir accès à l'eau. Depuis lors toutes les parcelles auparavant abandonnées en SS sont mises en valeur.

Le dernier acquis est d'avoir aidé le CGE à identifier, budgétiser, programmer et organiser les travaux d'entretien ou de consolidation à réaliser et à élaborer les dossiers d'appel d'offres pour les travaux nécessitant une main d'œuvre spécialisée ou le recours à des engins¹¹.

Les impacts des appuis fournis par le RGE au CGE sont en définitive manifestes. Les économies réalisées sur les coûts de pompage ne sont pas négligeables et surtout le taux de mise en valeur est supérieur, réduisant d'autant le coût de l'eau à l'hectare. En outre, bien que les suivis réalisés ne permettent pas de le quantifier, l'amélioration de la fonctionnalité du réseau et la mise en place d'un tour d'eau adapté (équitable) permet sans doute d'accroître la productivité des parcelles auparavant difficilement irrigables.

✓ L'appui/conseil en matière de gestion de l'eau, maîtrisé par les coopératives

L'expérimentation de la délégation de la gestion de l'eau mise en œuvre dans le cadre de la Cellule Riz a toutefois tourné court lorsqu'il a fallu franchir un pas supplémentaire en voulant faire prendre en charge par les coopératives le coût du service fourni par le RGE et surtout lorsqu'il a été question d'externaliser la gestion financière (gestion du montant de la redevance "eau" par la structure externe à la coopérative). L'idée « d'externalisation » de la gestion de l'eau a donc été abandonnée. Toutefois, suite aux impacts positifs des services apportés par le Responsable de la Gestion de l'Eau durant la phase précédente, la fonction d'appui/conseil en matière de gestion a été, à la demande des coopératives, conservée. Le PAFRIZ a appuyé ainsi depuis fin 2005 la mise en place de Techniciens en Gestion de l'Eau au niveau du Centre de Prestations de Services (CPS) afin de pérenniser cette fonction (prise en charge par les bénéficiaires), en réduire le coût unitaire et surtout pour que les coopératives maîtrise le contenu du service rendu.

✓ La sécurisation des comptes bloqués reste entière

¹⁰ BDPA - Juin 1999 - Etude d'un nouveau système de gestion de l'eau et d'entretien des périmètres irrigués. Rapport définitif, PGI/

¹¹ Ces activités sont normalement assumées par les sections d'entretien des services régionaux de l'ONAHA

L'intérêt d'un conseil rapproché de qualité en matière de gestion de l'eau a été démontré, mais le problème de sécurisation des provisions pour investissements subsiste. La tentative de la coopérative de Toula de puiser dans ces provisions pour s'approvisionner en engrais en atteste.

✓ L'Amélioration continue des infrastructures plutôt que réhabilitation lourdes

Une des leçons à tirer de l'expérience du travail effectué par les RGE dans les coopératives de Toula et Koutoukalé est qu'une amélioration progressive et participative des infrastructures est possible et devrait pouvoir avantageusement remplacer les "consolidations" externes réalisées à intervalle régulier très coûteuses, relativement peu efficaces et peu durables.

✓ L'Ajustement progressif de tour d'eau à l'aide d'un suivi fin à la parcelle

Le bon fonctionnement du système d'irrigation (bonne organisation du tour d'eau et bonne fonctionnalité du système de distribution de l'eau) engendre tout à la fois une augmentation du taux de mise en valeur, une augmentation de la productivité des parcelles, voire des économies d'eau.

✓ La mise au point une démarche d'intégration des usagers de l'eau hors aménagement

Sur quasiment tous les aménagements des parcelles dites "pirates" sont installées à proximité des canaux. Jusqu'à présent ces usagers n'ont pas fait l'objet d'attention. Ils doivent nécessairement être pris en compte (paiement de la redevance eau et intégration dans le tour d'eau) et doivent être en conséquence représentés au Comité de Gestion de l'Eau.

✓ Calcul des charges fixes

L'expérience montre que les pompes électriques utilisées sont bien plus robustes que prévues. S'il n'est pas souhaitable de revoir à la baisse les charges fixes pour les coopératives qui sont entrain de reconstituer leurs provisions le plus rapidement possible, en revanche le réajustement devrait être fait pour celles qui viennent d'acquérir de nouvelles pompes.

✓ La Pérennisation de la sécurisation des provisions pour renouvellement des équipements et gros travaux

Les appuis en gestion financière et la délocalisation du recouvrement de la redevance assureront une meilleure gestion des AHA. La suppression de cette tutelle sera un geste de confiance qui devrait avoir plus d'effets positifs que négatifs dans la mesure où elle sera accompagnée de dispositions qui améliorent la gouvernance des coopératives. Dans tous les cas, le CA du CPS devra se saisir du sujet et proposer une politique en la matière.

✓ Formation des techniciens compétents auxquelles les coopératives pourront faire appel

Pour que le service des Techniciens en Gestion de l'Eau soit de qualité, il est important que leurs compétences soient renforcées par la formation sur le temps mais également par la formation continue.

3.1.7 La solidité financière des coopératives

La situation générale d'endettement demeure alarmante sur l'ensemble des périmètres irrigués. Le niveau des arriérés dépasse les 600 millions fCFA.

La moitié des périmètres a plus de 10 millions fCFA d'arriérés et un tiers plus de 20 millions fCFA. Ces importants arriérés relatifs aux redevances révèlent le manque de respect des engagements souscrits par les coopérateurs et rejait sur la solvabilité des coopératives. Cela

affecte la crédibilité des AHA vis à vis de leurs partenaires de développement et financiers (Projets, banques commerciales, SFD et fournisseurs).

La question de la solvabilité et de l'assainissement financier des coopératives est indissociable de celles des créances des transformateurs comme RINI ou SSL qui font face à d'inextricables difficultés.

3.1.8 L'organisation coopérative

Quelles évolutions possibles pour l'organisation des coopératives ?

Les arguments en défaveur de la transformation des GMP en coopérative sont les suivants :

- ✓ La duplication des fonctions de gestion ;
- ✓ En se transformant en coopératives, les GMP deviendraient les membres des coopératives mères qui seraient des unions de coopératives mais en nombre insuffisant. Par voie de conséquence, la transformation des GMP en coopératives mettrait en péril l'existence de la coopérative-mère en tant que coopérative ;
- ✓ Les exploitants des GMP qui se transformeraient en coopératives craignent que les autres GMP interprètent cette constitution comme un acte de sécession entraînant des représailles d'où leur souci de parer à toute éventualité en se munissant de garde-fous sur les biens communs de la coopérative mère : station de pompage, compteurs et drains propres à l'ex-GMP. Dans la mesure où les membres de la coopérative mère (les ex-GMP) fixent les règles d'utilisation du capital social et le règlement intérieur, la relation qu'entretiennent les coopératives avec les GMP ne devrait pas être modifiée par le changement de statut de l'une et de l'autre structure.

L'hypothèse de transformation des GMP en sous-section spécialisée des coopératives telles qu'elles existent ne résoudrait pas le problème actuel de la non-personnalité juridique des GMP.

Les alternatives instruites (GIE et association) présentent des inconvénients majeurs :

- ✓ En tant que membres d'un GIE, les exploitants d'un GMP seraient solidairement responsables des dettes du GIE c'est à dire que la totalité des dettes du groupement pourrait être récupérée sur les membres solvables. C'est une règle qui serait inconcevable au sein des GMP pour lesquels l'absence de contrainte financière forte reste le facteur majeur de retards de récupération de la redevance : tout dispositif qui irait dans le sens de l'allègement de cette contrainte serait néfaste à l'effort d'assainissement des comptes des coopératives ;
- ✓ Le statut associatif n'autorise pas le partage des bénéfices - par exemple des activités économiques réalisées par la coopérative mère – entre les membres des associations. Les exploitants ne pourraient pas individuellement récupérer leur part du résultat, seule l'association en tant que telle pourrait la capitaliser et l'investir. Elle ne peut, d'autre part, pas réaliser d'action commerciale en son nom.

NB : Il est souhaitable de délocaliser la gestion des redevances au niveau des GMP.

3.1.9 La gouvernance des coopératives

Le respect par les coopératives des périmètres irrigués de leurs obligations légales :

La loi 96-07/PRN/MAG/EL du 9 novembre 96 et son décret d'application sur les coopératives précise que « la coopérative est gérée par des membres qui en partagent les risques et les avantages (Art. 2 et 3) » et que « toute coopérative est tenue dans le cadre de l'intérêt général de constituer les fonds suivants : un fonds de réserve, un fonds de formation, un fonds de garantie et un fonds d'investissement collectif » (Art. 18).

Or il s'avère que dans la réalité les obligations ne sont pas respectées au niveau des coopératives des AHA.

Les expériences de la Cellule Riz comme du PAFRIZ montrent pourtant que l'obligation de la tenue de comptes d'exploitations, de bilans dans le respect de la loi, c'est à dire avec constitution des comptes pour les différents fonds, est un facteur de sortie des coopératives des difficultés financières, car elle pousse à la transparence et la « bonne gouvernance », c'est à dire, en clair, à l'élimination de toute prévarication de la part des responsables des coopératives.

Le principe même d'adhésion à la coopérative se trouve dilué et confondu avec des considérations culturelles et sociales, politiques, familiales qui n'ont rien à voir avec la définition d'une règle de gestion saine des droits et devoirs économiques sur les périmètres irrigués. On laisse ainsi prise aux jeux d'influence pour l'accès aux parcelles et à la résolution « à l'amiable » des conflits qui surgissent lors du non-respect des règles organisationnelles et financières.

La question de la propriété des infrastructures

La dilution des devoirs des coopérateurs envers l'entretien des aménagements trouve racine dans la séparation des droits de propriété et d'exploiter qui a pour conséquence une certaine déresponsabilisation sur le financement des réparations et investissements hydrauliques. Les coopérateurs développent le sentiment que l'Etat subviendra nécessairement à leurs besoins, même en cas de défaillance de leur part.

Mais cet état de fait est renforcé par des dispositions législatives sur la redevance qui prévoient que lorsque les récoltes se révèlent insuffisantes du fait de circonstances échappant à la responsabilité des agriculteurs, ceux-ci peuvent solliciter la remise ou les modérations des redevances. Cela revient à signaler aux exploitants une latitude dans le paiement ou non de la redevance alors que l'Etat a parallèlement obligation de maintenir le bon état des infrastructures. Il en résulte un nivellement progressif des responsabilités par le bas avec une défaillance de plus en plus fréquente de l'Etat dans sa mission de maintien en l'état de ses investissements.

La démocratie interne aux coopératives

Le jeu démocratique n'est pas tjrs respecté pourtant affirmé par la loi 96-07/PRN/MAG/EL du 9 novembre 96 et son décret d'application. Cette contrainte majeure au bon fonctionnement de la coopérative nigérienne limite, au niveau des AHA, le développement de vrais rapports économiques entre les membres.

L'alternance démocratique a fait problème au sein des coopératives et à plusieurs niveaux. En effet, ces problèmes sont apparus de manière récurrente, avec plus ou moins d'acuité, à chacune des six républiques et l'Etat d'exception qu'a connu le Niger. Et il se présente de la même manière :

- conflit de positionnement entre protagonistes de partis au pouvoir et ceux de l'opposition,
- superposition de l'un de ces deux types de conflit avec des positions liées à la succession au niveau de la chefferie traditionnelle et/ou à la propriété coutumière des terres aménagées.

Dans tous les cas de figures, le problème foncier et les ingérences extérieures expliquent en partie l'absence de sanctions et aboutissent à des arrangements bancals. Ils sont pour beaucoup dans les problèmes de gestion des coopératives.

Les règles d'exploitation

La responsabilité des GMP ou des coopératives sur la gestion du périmètre passe par une autonomie de gestion dont l'une des traductions est la possibilité de fixer le montant de la redevance¹².

Il apparaît que fréquemment, des notables et responsables locaux sont endettés vis à vis des coopératives sans que l'expulsion qui devrait être la sanction pour non acquittement de la redevance soit prononcée et encore moins souvent exécutée. Il est difficile, dans ces conditions d'exiger, de la part des coopératives une discipline en ce qui concerne le respect des calendriers culturels ou des tours d'eau lorsque le mauvais exemple vient d'en haut.

La proposition de loi de décembre 2005 confère aux COFO un rôle essentiel : « Les contestations relatives à l'affectation ou la mise en valeur des terres aménagées par la puissance publique sont gérées conformément aux dispositions de l'Ordonnance 93/15 et de ses textes d'application.

3.1.10 La question du morcellement des parcelles

Le morcellement des parcelles et la faible surface disponible par famille sont évoqués comme un obstacle à la bonne valorisation des aménagements et à la compétitivité du riz local.

A partir des données du PAFRIZ (enquêtes de suivi de 80 parcelles et exploitants il a été établi les relations entre la productivité-mesurée par le rendement-et la surface de l'exploitation, c'est à dire l'ensemble des parcelles cultivées par une même unité familiale. Les tests statistiques ne donnent pas de résultat significatif, on ne peut donc pas conclure sur les données disponibles que le rendement est corrélé à la taille de l'exploitation.

De la même manière, il n'existe pas de relation entre le résultat et la quantité de main d'œuvre utilisée.

Il n'y aura donc pas de relation entre la mécanisation qui rendrait possible une augmentation de la taille des parcelles – et qui correspondrait à une diminution de la quantité de main d'œuvre et le résultat par hectare.

Le morcellement des terres n'est donc pas un frein à l'augmentation des rendements.

Le morcellement des parcelles n'est donc pas un frein à la formation de la plus forte valeur ajoutée sur les périmètres ni à la lutte contre la pauvreté.

3.1.11 La vente des parcelles

La vente des parcelles sur les aménagements hydro agricoles est un phénomène qui prend de l'ampleur. C'est un fait réel mais le manque d'étude (références) ou des données fiables n'ont pas permis de développer cette partie.

3.2 Contraintes au niveau de la transformation et la commercialisation

3.2.1 Au niveau de la transformation

On distingue deux (2) sortes de transformation du riz paddy en riz blanchi :

- La transformation industrielle assurée par le RINI;

¹² En ce sens, la proposition de loi de décembre 2005 qui confère au préfet le rôle de fixation de l'assiette et du taux de redevance nous paraît irrecevable (art.13 p.81)

- La transformation à petite échelle effectuée par les Mini rizeries de SOTRAGRI, SSL et moulins à riz.

3.2.1.1 La société Le Riz du Niger SAEM (RINI)

Créé le 03 janvier 1967, le RINI a pour objet social : l'achat du riz Paddy, sa transformation industrielle et la commercialisation des produits finis.

Depuis les années 1990, et à l'image de tous les acteurs de la filière, le RINI avait connues d'énormes difficultés financières dues essentiellement à :

- la baisse drastique du niveau de collecte de riz Paddy consécutive à l'insuffisance de fonds de roulement ;
- la vétusté des usines de transformation ;
- l'absence d'une politique réelle de soutien à la commercialisation du riz local.

Cette situation a perduré jusqu'en 2003 où le RINI avait cessé toute activité.

C'est ainsi qu'en Campagne Saison Humide 2003, pour trouver une solution à la mévente du riz paddy et devant l'incapacité financière du RINI à assurer le financement de la commercialisation, la FUCOPRI, a rencontré le Président de la République.

Celui-ci a instruit le montage de l'opération « Sauvetage de la filière riz » entre les acteurs FUCOPRI-OPVN-RINI en attendant la réhabilitation du RINI pour lui permettre d'assurer ses missions conformément à son objet social.

C'est ainsi que l'OPVN, a été chargé d'assurer le financement de la commercialisation du riz paddy et le RINI, la transformation du paddy de l'OPVN sous forme de prestation d'usinage.

En 2006, un Plan de Réhabilitation a été mis en œuvre par le RINI qui comportait trois volets :

- le plan social ;
- le renouvellement des usines de transformation ;
- la constitution d'un fonds de roulement.

Ce plan est réellement rentré dans sa phase d'exécution en août 2006 avec le départ négocié de 32 agents.

Aussi, pour parachever ce plan, une note sur la Réhabilitation du RINI a été élaborée entre le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, le Ministère du Développement Agricole et la Direction Générale du RINI en octobre 2007.

Des actions concrètes ont été engagées pour mener à terme le processus de réhabilitation :

- Achat de deux (2) camions de transport de riz Paddy par la coopération japonaise à hauteur de 171 millions en 2006 ;
- Renouvellement de l'usine de Tillabéry par la coopération japonaise pour 419 millions, en 2008 ;
- Renouvellement de l'usine de Kollo par la coopération japonaise pour 319 millions en 2009 ;
- Dotation en Fonds de roulement par l'Etat du Niger à hauteur de 500 millions sur le collectif budgétaire 2008 ;
- Dotation en Fonds de roulement par la coopération japonaise à hauteur de 600 millions pour la campagne saison humide 2009.

Ainsi, avec le niveau actuel de la réhabilitation, la capacité théorique de transformation de 25.000 tonnes de riz paddy par an est restaurée.

Cette capacité passera à 30.000 tonnes avec le renouvellement programmé de l'usine de Niamey avant fin 2011.

Il est important de noter à ce niveau, que les deux (2) usines modernes financées par la coopération japonaise garantissent une bonne qualité de produits usinés.

Ces chaînes complètes de transformation, issues des meilleures marques mondiales, SCHULE 2008 (Allemagne) pour Tillabéry et SATAKE 2009 (Japon) pour Kollo, assurent un traitement optimal du riz paddy avec la valorisation des produits et sous-produits.

Cependant, des efforts importants doivent être faits pour améliorer la qualité du riz paddy afin d'atteindre les objectifs de rendements à l'usinage qui sont situés entre 62 et 63% actuellement contre 65 à 66% normalement.

Il reste à doter le RINI d'un fonds de commercialisation suffisant pour lui permettre de collecter le maximum de riz paddy et pérenniser ses activités.

Le besoin complémentaire en fonds de roulement est estimé à 1.500 millions de FCFA pour assurer régulièrement le financement des campagnes de commercialisation par le système de revolving.

Ce complément qui permettra de ravitailler les usines en tenant compte des capacités actuelles et futures des usines, doit être constitué à hauteur de 1.000 millions de F CFA en 2010 et 500 millions en 2011.

3.2.1.2 La transformation du paddy à petite échelle

Les quantités traitées annuellement par les moulins varient de 60 à plus de 100 tonnes. Une décortiqueuse de ce type peut traiter 200 tonnes/an (CIRAD, 1997).

L'étuvage du paddy permet d'améliorer sensiblement les rendements du décortilage, en particulier en diminuant le taux de brisures. Le rendement du riz étuvé serait au mieux de 66% tandis que le riz non étuvé aurait donc un rendement de 55% environ. D'après les études existantes (CIRAD, 1997), les récipients utilisés comme les fûts ou les ustensiles de cuisine ne sont pas toujours très bien adaptés à la réalisation de l'étuvage. En effet, le paddy trempé est placé directement dans un récipient contenant un peu d'eau, une partie des grains est donc au contact direct de l'eau, alors que le riz devrait être cuit à la vapeur.

Enfin, les transformatrices ne disposent pas de véritables foyers et placent simplement les récipients sur des pierres entre lesquelles elles font brûler progressivement des fagots de bois.

Les enquêtes réalisées tendent à montrer que ces transformatrices traitent presque 60 000 tonnes annuellement, soit 80% du paddy commercialisé dans la zone du fleuve. Les transformatrices se rapprocheraient plutôt des 4 000 au minimum. Les trois quarts du riz transformé par les femmes sont du riz étuvé.

On voit donc bien que, vu le niveau des bénéfices générés, cette activité est relativement aléatoire. De plus, elle concerne, à chaque opération, de petits volumes pour un revenu total annuel de 15 000 à 200 000 fCFA environ (de 0,3 à 4 sacs par semaine).

3.2.2 Au niveau de la commercialisation

3.2.2.1 Le commerce intérieur du riz local

La multiplicité du nombre d'opérateurs s'explique principalement par la faible capacité financière des producteurs et des premiers intermédiaires

Le riz décortiqué est vendu par unités de mesures locales telles la boîte de tomate (800 g) ou la « cope » à des consommateurs et mais aussi à des commerçants qui revendent aux semi-grossistes de Niamey.

Cette activité apparaît relativement aléatoire et leur activité concerne, à chaque opération, de petits volumes pour un revenu total annuel de 8 000 à 96 000 fCFA (de 0,3 à 4 sacs par semaine).

Il y aurait une quinzaine de commerçants réguliers de ce type, qui interviennent sur tous les marchés, de Boubon à Ayrou, et dans une moindre mesure, de Liboré à Say. Au moment des récoltes, de nombreuses personnes entrent dans cette activité, mais se retirent lorsque les prix

deviennent trop élevés et que l'offre est rare. Une dizaine de semi-grossistes sont installés dans le Grand Marché de Niamey, qui vendent du riz local, étuvé et non étuvé.

3.2.2.2 Le commerce du riz importé

- **Les importateurs**

La majorité des importations de riz est réalisée par six importateurs qui s'approvisionnent auprès des compagnies de négoce internationales. Ils sont également importateurs d'autres biens de consommation courante. Deux d'entre eux assurent une très grande part de ces importations (40 à 50 000 tonnes par an chacun). Ils exercent un contrôle sur la plupart des circuits de distribution et les variations de leurs stocks influencent beaucoup celles des prix.

Une dizaine de commerçants sont à la base du plus grand tonnage des importations de riz. Les formalités à remplir pour importer le riz (quota de 10% de riz local) ont évolué de la façon suivante :

- engagement à enlever 10% de la quantité à importer en riz local, produit par RINI qui délivre un quitus sur la base duquel une licence d'importation est établie par le ministère du commerce pour l'importateur ;
- la délivrance du quitus est désormais confiée à l'OPVN au lieu de RINI ; mais la procédure reste la même, sauf que l'OPVN s'approvisionne en riz local auprès de tous les transformateurs (RINI, SSL, SOTRAGRI).
- Cependant il arrive que l'OPVN ne dispose pas de riz local mais les importateurs sont quand même tenus de demander autorisation d'importation auprès du ministère du commerce.

Les importations s'effectuent auprès de vendeurs internationaux qui disposent de cargaison à la recherche d'acquéreurs, les fameux « bateaux flottants ». Il s'agit surtout du riz en provenance des pays asiatiques donc les fournisseurs ne sont pas connus d'avance.

Avec l'introduction de la TVA sur le riz, un contentieux est cours, depuis fin 2005, entre la DGI et les importateurs. La première ne serait pas satisfaite des montants de TVA collectés par la Douane aux frontières. Elle souhaite procéder à des redressements que les commerçants trouvent exorbitants du fait qu'ils considèrent avoir payé le taux de 19% auprès de la douane. Malgré ce contentieux la perception de la TVA se poursuit comme avant.

- **Les interventions de l'Etat**

L'OPVN détenait jusqu'en 1984 le monopole de l'importation du riz. Jusqu'en 2003, il n'intervenait que pour le stockage et la commercialisation de riz provenant de l'aide alimentaire.

Depuis 2003, suite à la faillite du RINI, et aux difficultés de commercialisation du riz local en raison d'importants stocks de riz importé¹³, l'OPVN s'est substitué à celui-ci pour l'achat du paddy des coopératives dans le cadre de l'opération « sauvetage de la filière ».

Jusqu'à la campagne SH 2005 l'OPVN fixait un prix de 8 500 fCFA par sac¹⁴ (118 fCFA/kg) pour l'achat aux coopératives. Depuis, « sous la pression » de la FUCOPRI, l'OPVN a augmenté le prix d'achat à 10 000 fCFA le sac (138 F/kg).

Pour l'usinage de ce paddy, l'OPVN passe contrat avec les 3 riziers RINI, SOTRAGRI et plus récemment la société SSL. Les différents produits et sous-produits (riz 32, brisures, fines brisures et son) constituent la réserve stratégique ou sont vendus aux grossistes et dans les propres points de vente de l'OPVN à Kollo, Tillabéry et Niamey, au prix du marché.

¹³ Les importateurs avaient anticipé sur l'application de la TVA sur le riz en important massivement au préalable

¹⁴ avant la crise du RINI, le prix était de 9000Fcf/sac avant qu'on le réduise en invoquant la non-compétitivité du riz local par rapport aux importations.

L'OPVN est aussi chargé de la gestion, du stockage et de la monétisation de l'aide alimentaire en riz.

L'aide alimentaire en riz attribuée par l'intermédiaire du gouvernement du Niger ne dépasse pas 12 000 tonnes par an dont les trois quarts proviennent du programme japonais KR.

Tout le riz de l'aide alimentaire est monétisé. Le riz du KR est plutôt de qualité supérieure au riz traditionnellement importé au Niger

Notons qu'une partie de ces fonds OPVN peut servir à l'achat de céréales, quant au fonds de contrepartie, il pourrait également servir à financer des activités de la filière.

- **La faible protection vis à vis du marché mondial**

La politique commerciale du Niger consiste en l'application des dispositions de l'UEMOA. Rentrent dans ces mesures les droits de douane sous le TEC, les droits supplémentaires et ceux du régime préférentiel ainsi qu'un système de valeurs administratives. L'étendue et le montant des droits d'accise et de la TVA sont établis par le Régime fiscale et domaniale de l'Etat nigérien. Le Code des douanes de l'UEMOA a été intégré à celui du Niger en janvier 2003.

Le riz est en effet soumis à deux tarifs : 5% pour les semences et le paddy et 10% pour les autres types de riz, y compris la brisure. A ces droits de douane, il convient d'ajouter, conformément aux règles de l'UEMOA la redevance statistique (1%), le prélèvement communautaire de solidarité (1%) et le prélèvement communautaire CEDEAO porté par dérogation à 1% au Niger (au lieu de 0,5%).

- **Les taxes intérieures frappant les importations**

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA est rentrée en application sur le riz en 2003. L'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux est un impôt assis sur la nature du contribuable et non sur le produit mais qui donne lieu au versement d'un acompte lors des opérations en douane : de 3% pour les entreprises ayant une immatriculation et 5% pour les autres. En effet, si on suppose qu'une bonne part du riz local est transformée et commercialisée dans des circuits informels, on peut supposer qu'il échappe en grande partie aux taxes intérieures dont sont grevés les riz importés. Cette remarque plaide pour le maintien de ce mécanisme et montre l'intérêt économique -à défaut d'être fiscal- de l'encouragement au développement de filières artisanales et commerciales locales.

- **La politique d'exportation**

Le Niger applique une redevance statistique à l'exportation de 3% à laquelle s'ajoute la taxe spéciale de réexportation d'un montant de 10% pour le riz comme pour la plupart des produits qui sont réexportés. Ce mécanisme aurait permis en 2003, de collecter 1,6 milliards fCFA de recettes fiscales de réexportation ; ce qui correspond à une pression fiscale réelle de 12,5%¹⁵. Le riz réexporté contribuait ainsi à près de 13% des recettes fiscales totales liées à la réexportation.

Les importateurs Nigériens acquièrent des tonnages important de riz que les services de Douane identifient comme « Riz brun, parabolöide ».

Les réexportations de riz vers le Nigeria sont estimées à 12,6 milliards Fcfa (2003), ce qui peut représenter plus de 60000 tonnes de riz.

Rappelons tout d'abord que le Niger réalise 73% de ses exportations intra CEDEAO avec le Nigeria. Le Nigeria taxe les importations de riz avec un droit de douane de 100% et il en interdit la réexportation. En décembre 2004, il n'avait supprimé les droits de douane que sur les produits

¹⁵ Ceci signifie que le taux de recouvrement de cette taxe a été bon.

non transformés¹⁶. Néanmoins, compte tenu de l'importance des droits appliqués aux produits originaires des pays tiers, les importations de produits du Niger sont une aubaine pour le Nigeria. Le riz nigérien y trouve ainsi un débouché important.

L'étude menée en 2006¹⁷ estime les exportations en riz à destination du Nigeria à environ 10 000 tonnes. Les données des douanes indiquaient des réexportations de riz de 77000 tonnes en 2003, 9 000 en 2004 et 1 800 tonnes de janvier à octobre 2006. Il faut rappeler que les exportations du Niger vers le Nigeria sont, selon différentes études, sous-estimées de 41 à 81%^S. Il n'est donc pas impossible que les réexportations en riz atteignent les 15 000 tonnes, alors que les importations ne dépasseraient pas les 5 000 tonnes¹⁸. Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur des flux de riz en direction du Nigeria qui rendent très plausibles les estimations de plus d'une dizaine de milliers de tonnes de vente de riz nigérien.

• La demande finale et ses déterminants

Le riz blanc (non étuvé) est surtout acheté par les consommateurs de Niamey, tandis que les principaux clients pour le riz étuvé sont les grossistes des centres urbains de l'intérieur du pays et les exportateurs (exportation vers le Nigeria). D'après les commerçants, l'offre de riz étuvé serait insuffisante pour la demande d'exportation.

L'arbitrage prix-qualité détermine la compétitivité.

Compétitivité non-prix

Les critères principaux de la demande urbaine pour le riz concernent les qualités intrinsèques du produit mais aussi les conditions d'approvisionnement.

Les principales caractéristiques du produit demandées sont les suivantes :

- Gonflement à la cuisson : la demande se porte donc sur un riz sec (vieux)
- Faible taux de brisures ;
- Faible taux d'impuretés : en dehors de la présentation, la demande porte sur un riz qu'il n'est pas nécessaire de trier avant de préparer (« du sac à la marmite »)
- Riz « de luxe » parfumé, ou étuvé, pour les ménages plus riches : ce serait donc une demande « de riche ».

La présentation est également un élément important : blancheur du riz, mais aussi emballage (contrairement aux sacs de riz locaux qui sont utilisés plusieurs fois).

Or face à cette demande, les riz locaux présentent des inconvénients majeurs :

Le riz blanc local (simplement décortiqué) transformé de manière « artisanale » est ainsi désavantagé par rapport au riz importé, à cause de ses taux de brisures et d'impuretés¹⁹ élevés. Le riz produit en rizerie (RINI, SSL), est un riz à 32% de brisures²⁰, alors que la demande porterait sur un riz de 5% de brisures (15% maximum). Cependant, au dire de plusieurs opérateurs, même la qualité RINI ou SSL n'est pas régulière²¹. De plus c'est un riz qui a moins d'une année, il est donc insuffisamment sec pour gonfler à la cuisson.

Le riz étuvé local en revanche produit moins de brisures. Mais malgré de bonnes qualités nutritives et un bon goût, la demande urbaine nigérienne pour ce type de riz est encore faible, à

¹⁶ À cause des lenteurs de la mise en œuvre, le processus d'adoption du TEC a été reporté au 1^{er} janvier 2005 et devrait s'achever le 1^{er} janvier 2008. Etude PASP/Ministère de l'Economie/USAID de 1993 et analyse des liens économiques entre le Niger et le Nigeria/MFE/Banque Mondiale 2001.

¹⁷ Célia CORONEL/IRAM/PAFRIZ : analyse des opérateurs intermédiaires : contribution à l'analyse de la filière riz ; 2006

¹⁸ Les douanes enregistrent environ 1500 tonnes de riz en provenance du Nigeria que l'on peut corriger avec un coefficient de 3 selon les études déjà citées.

¹⁹ Mais aussi, de grains abîmés, dus aux conditions de stockage et d'emballage du paddy, qui favorisent les moisissures

²⁰ Equivalent à un riz importé de moyenne gamme

²¹ de plus, le produit qu'on trouve en ouvrant le sac de riz local n'est pas toujours celui que l'étiquetage a annoncé...

cause de sa faible qualité « marketing » : les techniques d'étuvage utilisées produisent un riz avec beaucoup de grains bruns et, d'après les enquêtes consommateurs, parfois une odeur désagréable à la cuisson (due à un trop long trempage du paddy, qui conduit à sa fermentation excessive).

Par ailleurs, les conditions d'approvisionnement du riz sont L'offre est donc trop faible pour influencer le marché. Enfin, alors que les importateurs peuvent pré-financer la consommation, en particulier pour les marchés institutionnels, via les grossistes et les détaillants, aucun opérateur de la filière locale ne semble disposer des moyens financiers suffisants.

Compétitivité prix

En revanche, le prix du riz pakistanais est toujours inférieur à ceux du riz produit par le RINI et SSL, confirmant le rôle extrêmement important de la transformation dans la compétitivité.

Une étude réalisée en 2006²² montre qu'en fonction des performances de la production, le coût de revient²³ du riz local au stade vente au détail à Niamey fluctuerait entre 97 et 174 Fcfa/kg pour le riz étuvé, 95 à 172 Fcfa/kg pour le riz simplement décortiqué et enfin il serait de 184 Fcfa/kg pour le riz de l'OPVN transformé par les rizeries. Quant au riz importé, son prix de revient au stade vente au détail serait de 229 Fcfa/kg.

L'examen des coûts de revient du riz local montre donc que celui-ci est compétitif par rapport au riz importé puisque ici son coût de revient est toujours inférieur et laisse donc une marge pour la rémunération du travail de 55 à 135 Fcfa/kg. On observe également que les prix moyens annuels à la consommation du riz local ont été inférieurs à ceux du riz importé en 2005. Les prix hebdomadaires le sont aussi, tout au long de l'année, et ce, quel que soit le type de riz importé.

Du strict point de vue des prix, le riz étuvé apparaît comme le plus compétitif.

3.3 Contraintes d'accès aux moyens de production

3.3.1 Les crédits de campagne

Le crédit de campagne se heurte à la méfiance générale des systèmes bancaires classiques vis à vis du secteur agricole.

Parmi les trois riziers privés qui détiennent le monopole au Niger, l'une des sociétés a un passif avec l'Union européenne concernant le remboursement d'un crédit, l'autre ne s'est pas acquitté de ses dettes vis à vis d'une banque pour plusieurs millions de fCFA et ne l'a pas remboursé pour la valeur du paddy livré par les coopératives en compensation du crédit intrants que leur avait octroyé cette même banque, dans le cadre de la Convention engrais du PAFRIZ.

Echaudées par cette expérience, les banques de la place n'accepteront plus que les formes de crédit selon les normes classiques d'octroi, ce qui suppose que les coopératives doivent désormais être capables de monter des dossiers de demande bancables pour rechercher les financements.

Aujourd'hui selon les responsables de la FUCOPRI et du CPS, la situation est entrain de s'améliorer car les coopératives sont entrain de retrouver progressivement leur crédibilité auprès des banques.

3.3.2 Le crédit équipement

Au niveau des coopératives : Les coopératives sont très endettées. Dans une telle situation, il leur est difficile de participer à la constitution du fonds de garantie pour le renouvellement du matériel d'irrigation.

Une piste pour faciliter ces opérations de rééquipement des coopératives concerne le crédit bail.

²² Célia CORONEL/IRAM/PAFRIZ : analyse des opérateurs intermédiaires : contribution à l'analyse de la filière riz ; 2006

²³ le prix de revient est égal à l'ensemble des coûts de production hors rémunération du travail.

Au niveau des producteurs individuels : L'équipement en motopompe apparaît comme très rentable. Le PIP1 avait réalisé les simulations, puis montré que les taux de réussite dans le remboursement de l'achat d'une motopompe individuelle étaient élevés.

3.3.3 L'accès aux engrais et la gestion de la fertilité des sols de rizière

- **Une faible consommation d'engrais**

Compte tenu de la diversité de ses modes de cultures, la riziculture a des besoins en engrais qui s'expriment sous diverses formes : une demande diffuse de la part d'exploitants individuels et une demande concentrée de la part de groupes d'exploitants, principalement sur les AHA.

Au total, la consommation d'engrais au Niger est estimée à 20.000 tonnes dont 5.400 tonnes sur les AHA rizicoles et un peu plus de 8.000 tonnes pour le riz pour le riz hors aménagement, selon nos estimations. La demande d'engrais est limitée par la capacité de financement des producteurs ou groupes de producteurs et le renchérissement de l'engrais. Mais aussi par l'incertitude quant à la qualité du produit²⁴.

La FUCOPRI estime qu'en 1993, il était possible d'acheter 2 sacs d'engrais avec un sac de paddy alors qu'en 2005 il fallait parfois deux sacs de paddy pour un sac d'engrais. La dévaluation, le renchérissement du pétrole et l'abandon de la subvention de 77% aux fabricants de la part du gouvernement nigérian expliquent cette évolution.

- **Des besoins insatisfaits**

Une étude réalisée par l'INRAN en septembre 1999 sur deux périmètres (Bonféba et Lata) tend à montrer (pas d'analyse plus globale sur un échantillon plus large) que la fertilité des sols des AHA est globalement faible et qu'elle baisse en outre de manière spectaculaire après 5 à 6 ans de mise en culture.

Le principal obstacle à la bonne fertilisation chimique des parcelles de riz sur les AHA est lié aux difficultés rencontrées par les coopératives pour assurer l'approvisionnement en engrais à crédit de leurs adhérents

- **Une offre déstructurée**

Les importations renseignées par les douanes font état de 12.400 tonnes en 2003 et 16.700 en 2002. Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 1995 mais intègrent probablement des importations du Nigeria qui n'étaient autrefois pas comptabilisées puisque les importations étaient non déclarées. En réalité, les importations représentent 20 000 tonnes environ soit 4 milliards Fcfa de devises.

Pour s'approvisionner en engrais, les riziculteurs utilisent principalement deux sources : des commerçants qui vendent l'engrais à crédit et la Centrale d'approvisionnement.

Ce lien entre les groupements rizicoles et les commerçants est donc dommageable pour l'efficacité de la fertilisation.

Une autre conséquence du troc est la faible exigence de qualité de la part des commerçants qui exportent vers le Nigeria.

Un autre effet pervers de la subvention de l'engrais est la spéculation réalisée par certains exploitants qui profitent du niveau de prix d'acquisition relativement bas et le revendent à leurs voisins hors des périmètres qui ne peuvent pas aussi simplement accéder à l'engrais.

²⁴ Des analyses réalisées par l'INRAN à la demande du PAFRIZ révèlent des différences entre l'étiquetage et la véritable teneur en éléments fertilisants : cf. SALOU M. janv. 2006

Le secteur informel qui s'approvisionne essentiellement au Nigeria joue alors un rôle considérable dans la distribution d'engrais aux producteurs²⁵. C'est même, manifestement, en raison des facilités offertes en termes de crédit, le canal privilégié par les GMP qui ne peuvent bénéficier des livraisons de la Centrale d'approvisionnement.

La FUCOPRI est en train de prendre les choses en main pour que les coopératives lui manifestent leurs besoins pour 2006 de manière à faire une commande groupée (de l'ordre de 1200 tonnes) que devraient compléter des achats extérieurs. La Fédération Mooriben en fait de même. C'est un marché de l'engrais concurrentiel et transparent qu'il s'agit désormais de construire.

3.3.4 La stratégie nationale décentralisée et partenariale d'approvisionnement en intrants pour une agriculture durable

La stratégie vise à :

- Favoriser l'émergence du secteur privé dans l'approvisionnement en engrais (proposition de politique) ;
- Elaborer une stratégie d'intervention des acteurs en matière d'approvisionnement en engrais au Niger ;
- Favoriser l'accès au crédit de campagne des producteurs (proposition de politique).

3.3.5 La gestion des semences

Il est noté une grande diversité des variétés cultivées et un accès difficile aux nouvelles variétés de riz. Il en est de même des nouvelles variétés testées par l'INRAN qui ne sont pas diffusées faute de pouvoir produire les semences de base (cas de variétés tolérantes au sel ou encore des variétés interspécifiques les NERICA nouvellement mises au point avec l'appui de la FAO).

La désorganisation de la filière de production de semences à l'étape de la multiplication des semences de base (ferme de Saadia) à destination des producteurs multiplicateurs n'a pas permis jusqu'à présent de satisfaire leur demande. D'autre part, certaines coopératives sont débitrices de la ferme semencière et, à ce titre, ne se sont plus manifestées pour acheter des semences auprès d'elle. Le laxisme financier au niveau des coopératives montre encore une fois ses effets négatifs.

La non-diffusion des nouvelles variétés (**cinq nouvelles variétés homologuées de 2005 -2006**) résulte également des difficultés de fonctionnement de l'ONAHA qui ne parvient pas à fournir ce service aux producteurs.

4 POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION

Au Niger, la SDR qui est l'unique cadre de référence en matière de développement rural, a assigné au secteur rural le rôle de principal moteur de la croissance économique du pays à l'horizon 2015. « *L'agriculture doit servir de levier à la croissance économique en milieu rural. Cependant compte tenu des incertitudes climatiques et de la fragilité de l'écosystème nigérien, l'effort du développement agricole doit surtout être orienté vers les cultures irriguées à travers la maîtrise des eaux de surface et une meilleure mobilisation des eaux souterraines* »¹. Ainsi sont jetées les bases d'une stratégie de développement agricole fondée sur le développement de l'irrigation.

²⁵ Le document du comité ad hoc pour l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement en engrais cite des données de la douanes qui évoques 6400 tonnes écoulées par ce canal.

4.1 La politique de promotion de l'irrigation privée

Devant les difficultés de financement, de mise en valeur et de gestion des périmètres collectifs, l'attention se porta sur l'irrigation privée et un document cadre pour le développement de cette forme d'irrigation fut élaboré en 1990. La nouvelle approche proposée vise à : (i) sensibiliser davantage le secteur privé au financement et à l'exploitation des périmètres irrigués en termes d'opportunités économiques; (ii) promouvoir des types d'aménagements privés fiables et économiquement viables; (iii) élaborer un cadre fiscal incitatif pour la petite irrigation privée; (iv) mettre au point des mécanismes de sécurisation foncière; et (v) soutenir les actions de commercialisation. Dans le cadre de cette nouvelle approche le Gouvernement a élaboré une stratégie de promotion de l'irrigation privée. Un des éléments de cette stratégie consiste à assurer l'émergence d'une organisation professionnelle agricole fonctionnelle capable d'une part de créer et de gérer des services nécessaires à l'activité agricole et d'autre part d'assurer la maîtrise d'œuvre de projets dans le cadre d'un partenariat avec l'État ou tout autre acteur de développement.

Entre 1996 et 2000, l'Association Nigérienne Pour la Promotion de l'Irrigation Privée (ANPIP) a exécuté le projet pilote de promotion de la petite irrigation privée (PIIP). L'objectif du projet était de créer les bases institutionnelles, techniques et économiques d'un développement soutenu des irrigations, initiées et animées par le secteur privé. Les résultats édifiants ont amené le Gouvernement et la Banque Mondiale à préparer et à lancer un second projet (PIP2) d'un coût de 38,8 millions de dollars US dont l'objectif porte sur l'augmentation de la production et de la rentabilité des petites exploitations irriguées privées par l'accroissement, la diversification et une meilleure valorisation de la production irriguée grâce à l'utilisation des technologies simples et peu coûteuses. Le PIP2 qui a une durée de cinq ans (2002 – 2007) couvre l'ensemble du territoire national²⁶.

4.2 La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER)

Une Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation et de Collecte des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER) a été rédigée en 2001 et révisée en 2005 suite à un travail d'harmonisation avec la SDR et plus particulièrement son Programme de Développement de l'Irrigation. La SNDI/CER n'a pas encore été adoptée par le Gouvernement.

La SNDI/CER s'articule autour de trois axes :

- Instaurer un cadre d'incitation à l'investissement et à la promotion de l'irrigation privée et valoriser les investissements
- Conduire une gestion intégrée durable du capital productif
- Définir les rôles et renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations privées impliquées dans le développement de l'irrigation et de collecte des eaux de ruissellement.

²⁶ source : Idrissa ABDOULAYE et al. - Déc. 2005 - Rapport de l'étude portant sur l'évaluation des résultats atteints par le projet de promotion de l'irrigation privée Phase 2

4.3 Budget programme du Ministère du Développement Agricole 2004 –2008

Dans le cadre du budget-programme 2004-2008 du Ministère du Développement Agricole, l'objectif annoncé est de faire passer la production des cultures irriguées de 2,6% (en 2001) à 12% à l'horizon 2008. Pour atteindre cet objectif le programme prévoit la réévaluation à court terme, du potentiel terre et eau et à moyen terme (2005-2008) la poursuite : des efforts de construction des ouvrages de mobilisation des eaux de ruissellement ; de l'aménagement des périmètres collectifs et individuels (privés) ; et la mise en valeur agricole. Les objectifs à terme (horizon 2008) tels que définis dans ce budget-programme 2004-2008 se concrétisent par : (i) la réalisation d'aménagements hydro-agricoles sur 10 000 hectares ; (ii) la réhabilitation de 2000 hectares des AHA dégradés ; (iii) la restauration des terres dégradées sur 5000 hectares ; (iv) la construction d'ouvrages de mobilisation des eaux (50 mini-barrages, 70 seuils d'épandage, 400 puits maraîchers et 20 mares aménagées) ; et (v) la consolidation des ouvrages du programme spécial (50 unités). En matière d'aménagements hydro-agricoles les priorités régionales ont été définies par la DAERA du MDA, dans l'optique d'une programmation des investissements publics, à partir d'une expertise technique des agents du Ministère.

4.4 La SDR, ses programmes et son plan d'action

La SDR est l'unique cadre de référence en matière de politique économique et sociale dans le secteur rural. Elles se déclinent en dix programmes structurants et quatre programmes prioritaires. Les programmes prioritaires constituent un regroupement d'actions, extraites des programmes structurants (elles n'y seront plus inscrites que pour mémoire et ne seront pas prise en compte dans le budget du programme), et mises en synergie pour permettre l'atteinte de résultats rapides dans un domaine considéré comme prioritaire. Ils traduisent la détermination de l'Etat de s'engager dans une démarche volontariste et sur des objectifs précis et concrets. Ils sont mis en œuvre par un responsable unique de type administration de mission, autonome d'un point de vue budgétaire.

Parmi les programmes structurants, on trouve le Programme « organisations professionnelles et structuration des filières » qui vise à renforcer la structuration et les capacités des opérateurs des différentes filières dans une logique de promotion de la production et des exportations.

Un des quatre programmes prioritaires est celui de « développement de l'agriculture irriguée » qui consiste à (i) promouvoir le développement de la petite irrigation privée ; (ii) restructurer et réhabiliter les AHA et réaliser de nouveaux aménagements ; (iii) dynamiser les filières.

Un autre est le programme « Kandadji: régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du fleuve Niger » qui consiste à : i) préserver et régénérer les écosystèmes fluviaux par le soutien à l'étiage, à travers la réalisation du barrage sur le site de Kandadji, ii) mettre en valeur les surfaces irrigables, valoriser, sécuriser et développer des opportunités de productions agro-sylvo-pastorales.

D'après la SDR, les programmes structurants s'imposent aux programmes prioritaires.

La SDR a été déclinée en différents programmes qui ont été détaillés sous forme de plans d'actions.

✓ **Programme « organisations professionnelles et structuration des filières »**

✓ **Programme « développement de l'irrigation »**

Le programme développement de l'irrigation, tel que consigné dans le Plan d'Actions, est évalué à 128 912 500 000²⁷ et prévoit en terme d'augmentation de superficies irriguées de « (i) créer 1 000

²⁷ Plan d'action de la SDR (AGRIFOR Consult Décembre 2005)

ha/an et réhabiliter 500 ha/an de petits périmètres irrigués villageois, (ii) réaliser 1000 ha/an et réhabiliter 1000 ha/an en grande irrigation et (iii) développer 50 ha/an de cultures fourragères »²⁸. Il accorde, parallèlement à la promotion de la petite irrigation, une grande importance à l'amélioration des périmètres existants. Il suggère (Objectif Spécifique 2) que la professionnalisation passe par la diversification des mécanismes d'appui-conseil et de centres de gestion, qu'éventuellement la gestion déléguée sera mise en place et que la question de l'amortissement des investissements (donc leur propriété) sera réglée.

✓ Programme « Barrage de Kandadji »

Le programme d'aménagement de la vallée du Niger est un des 14 programmes de la SDR et le barrage de Kandadji constitue un outil incontournable de mise en valeur des espaces irrigables autour du fleuve Niger. C'est un programme qui est prévu pour s'étaler sur une période de 30 ans avec un rythme annuel d'aménagement hydro-agricole dont l'hypothèse retenue est de 1 000 ha/an. Ainsi l'aménagement d'une superficie globale de 31 000 ha est prévu à l'horizon 2034 selon une hypothèse indicative de rythme d'aménagement de 1 000 ha par an ; toutefois 6 000 ha seront aménagés durant la phase principale de construction, notamment en faveur des populations déplacées et celles qui les accueillent. Déjà une première tranche de 2 000 ha est identifiée dont 1250 ha destinés à la riziculture. La petite irrigation sera spécifiquement privilégiée parce que facilement maîtrisable par les populations.

4.5 Le « programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par l'irrigation »

Pour résorber le déficit céréalier, de l'ordre de 300 000 tonnes enregistré une année sur trois au Niger, le Gouvernement a rédigé le Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation dont les objectifs spécifiques du programme sont : i) accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaire au plan national, ii) accroître le volume des exportations agricoles à haute valeur marchande, iii) contribuer à l'émergence d'une nouvelle « race d'exploitants agricoles ».

Le programme qui a une durée de cinq ans et qui couvre l'ensemble du territoire national, permettra à terme, d'implanter 9 268 fermes agricoles modernes mises en valeur à travers des concessions sous la coordination technique d'une Agence de Concession Fermière (ACF). Les fermes seront de taille comprise entre 3 ha et 100 ha. Le programme permettra de mettre en valeur sur une période de 5 ans quelques 71 000 ha dont 36 345 ha pour les fermes agricoles, 11 620 ha pour les fermes d'élevage et 23 135 ha pour les fermes agropastorales.

4.6 Programme Spécial du Président de la République

Dans le domaine de la mobilisation des eaux de ruissellement le programme spécial du Président de la République a fait beaucoup d'ouvrages de retenue d'eau ou d'épandage de crues. On estime que ces infrastructures de soutien au développement agricole sont très sous-exploitées et l'appropriation par les populations bénéficiaires est faible. De par les informations recueillies sur le terrain, la mise en valeur des 51 mini barrages et 69 seuils d'épandage devrait être revue et certaines contraintes levées. Les superficies exploitables sont estimées à 5 674 ha pour les seuils d'épandage et 2 567 pour les minis barrages, soit 8 241 ha.

²⁸ Plan d'action de la SDR (AGRIFOR Consult Décembre 2005)

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET LA CONTRIBUTION DES BAILLEURS

Liste non exhaustive des projets, programmes et études dans le domaine de l'irrigation :

- Le projet appui au développement agricole de Zinder (PADAZ) sous financement BAD et dans la région de Zinder
- Le projet d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) dans les régions de Tillabery et de Dosso sous financement BADEA
- Le projet réhabilitation du périmètre de Djirataoua et la protection du Lac de Madarounfa sous financement BID
- Le projet d'appui au développement local de Diffa dans la région de Diffa PADL et sous financement de la BAD
- Etude de mobilisation des eaux de ruissellement Dosso et Tillabéry sous financement BAD (PVDI)
- Etude de mobilisation des eaux de ruissellement dans la région de Maradi et transfert de l'eau de Jibiya BAD
- Projet développement rural intégré de Kéhéhé dans la région de Tahoua sous financement BID
- Projet mise en valeur des cuvettes oasiennes de Goudoumaria dans la région de Diffa sous financement de la coopération Française
- Projet intégré Adder Douchi Maggia ADM Keita financement Italie
- Projet d'irrigation des cuvettes du Lac Tchad et réhabilitation des périmètres dans la région de Diffa
- Etude de Développement des Oasis Sahélienne en République du Niger (EDOS)
- PRODEX
- Etc.

Plusieurs engagements au niveau des partenaires financiers et beaucoup de programmes sont en attente de financement et on note une disposition des partenaires au développement (Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de développement BAD, BOAD, BADEA, BID, Coopérations bilatérales) à investir plus dans le secteur rural à travers la SDR et ses programmes majeurs avec en général une approche équilibrée entre cultures pluviales et irriguées.

6. INSTANCES D'INTERVENTIONS

6.1. L'ONAHA

Les difficultés croissantes de L'UNCC à assurer la gestion des périmètres irrigués, mais surtout la politique volontariste des autorités politiques issues du coup d'État militaire de 1974 d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations nigériennes à travers notamment la maîtrise de l'eau d'une part et l'engagement des bailleurs de fonds à soutenir le développement de l'irrigation au Sahel suite aux sécheresses successives des années 70, ont conduit à la création en 1978, d'une société d'aménagement sur le modèle français dénommée ONAHA.

L'ONAHA avait une triple mission :

- assurer la réalisation des aménagements pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- assurer le fonctionnement, la gestion et l'entretien des aménagements et en même temps l'encadrement des paysans en liaison avec l'UNCC ;
- Dresser et tenir à jour l'inventaire des aménagements.

La création de l'ONAHA permettait ainsi « *en principe à l'Etat de disposer d'un outil privilégié pour conduire sa politique nationale de développement des cultures irriguées* »²⁹ en rassemblant les fonctions de réalisation et de mise en valeur des périmètres irrigués sous une responsabilité unique.

A partir du constat que l'Etat ne pouvait plus supporter l'ensemble des charges liées à la mise en valeur des périmètres, dans un contexte de libéralisation politique et sous la pression des bailleurs de fonds et des institutions internationales, a été adoptée en 1982, lors du séminaire national de Zinder sur les stratégies d'intervention en milieu rural, la décision de confier la gestion des aménagements hydro-agricoles aux coopératives regroupant tous les exploitants d'un même périmètre. Le transfert de gestion s'est effectué sur la base d'une convention de gérance liant chaque coopérative à l'ONAHA, mandaté par l'Etat.

Les exploitants doivent désormais supporter toutes les charges de fonctionnement, de maintenance et d'entretien pour assurer la pérennité du système de production. Pour ce faire, un nouveau cadre législatif, modifiant la mission de l'ONAHA, a été édifié. L'ONAHA, n'assure plus la gestion des périmètres, mais apporte son concours en matière de formation et d'appui technique aux coopératives et assure la maintenance des installations hydrauliques à titre de prestataire de service rémunéré.

Les coopératives désormais en situation d'autogestion assurent entre autres tâches :

- la gestion de l'eau,
- la gestion des labours et des pépinières,
- l'entretien des canaux et des drains tertiaires et quaternaires,
- l'approvisionnement et la distribution des intrants,
- la commercialisation des récoltes,
- la récupération des redevances,
- la gestion des activités connexes (moulins, boutiques, bois de village, crédit agricole etc.).

Dès 1984, des réformes recommandées à l'Etat dans le cadre du programme d'ajustement structurel annonçaient la fin de la politique volontariste de soutien au développement des cultures irriguées et le sevrage des coopératives. Cela se traduira par :

- la suppression du monopole de commercialisation du paddy par le RINI et de la distribution du riz par l'OPVN, le prix du paddy a continué cependant à faire l'objet de fixation par l'Etat jusqu'en 1990
- la libéralisation du commerce des intrants qui était du ressort exclusif de la centrale d'approvisionnement
- la liquidation de la CNCA (Caisse Nationale de Crédit Agricole)
- la chute vertigineuse des ressources de l'ONAHA, du fait de la perte des possibilités de réalisation des périmètres et de la diminution de la subvention de l'Etat entraînant ainsi un relâchement des l'appui technique et du suivi rapproché qu'il exerce auprès des coopératives.

La liquidation de la CNCA et la faillite de la BDRN (Banque de Développement de la République du Niger) en engloutissant des fonds appartenant aux coopératives ont contribué à aggraver leur situation financière déjà mise à rude épreuve par la baisse des prix du paddy qui n'est plus fixé par l'Etat depuis 1991 et les difficultés de commercialisation.

²⁹ in: Propositions de réformes du système coopératif et de l'ONAHA (Pierre Ponsy et Jean Rabès 1991)

Au niveau des coopératives les luttes partisans et les interventions intempestives des politiciens dans la gestion ont participé à développer l'indiscipline et la non application des règles et à affaiblir l'Etat dans son rôle d'arbitre et de structure chargée de faire appliquer les règles.

Au niveau de l'ONAHA, l'environnement du moment a permis le développement d'un syndicalisme dogmatique fort ayant bloqué toutes les tentatives de réformes de l'Office.

Depuis 1990, l'ONAHA fait face à d'énormes difficultés financières qui ne font que s'aggraver au point de compromettre aujourd'hui ses capacités à assumer les missions qui lui ont été confiées. Malgré la situation très difficile que connaît l'ONAHA, cette structure continue à jouer un rôle dans la mise en valeur des périmètres. Elle assure notamment avant chaque campagne la révision et la remise en état de fonctionnement de l'ensemble des équipements hydrauliques des périmètres et en assure l'entretien courant même pour les coopératives en difficultés financières.

6.2. La Fédération des Unions des Coopératives des Producteurs de Riz (FUCOPRI)

La FUCOPRI, composée de 9 unions, 37 coopératives, 20 937 membres, est née le 10 février 2001 et agréée par arrêté N°0056/CUN III du 30 juillet 2003.

Les 37 coopératives composant FUCOPRI sont toutes situées dans la vallée du fleuve Niger et ont toutes reçu leurs agréments entre le 1^{er} décembre 1997 et le 27 novembre 1998, se conformant ainsi aux nouveaux textes en vigueur. Des coopératives de la région de Diffa sont également en voie d'adhésion, ce qui élargirait la couverture de la FUCOPRI à l'ensemble du territoire.

Toutes les 9 unions ont aussi remplis les modalités d'adhésion à FUCOPRI, en libérant leurs parts sociales de cinq cent mille francs (500 000) par union et en s'acquittant des cotisations annuelles 200 000 F par Union.

A l'article 9 des statuts, il est écrit que « le but de la FUCOPRI est le développement de la filière rizicole au profit de ses membres, par la mise en cohérence de toutes ses composantes ».

La FUCOPRI tend à devenir une union de coopératives et non pas d'unions régionales. Cette question est actuellement en instruction pour en étudier toutes les implications. Elle est incontestablement représentative des coopératives rizicoles et au delà de son rôle syndical, s'est fait une réputation en organisant des opérations commerciales intéressantes pour ses membres. Elle devrait donc être un partenaire plus associé par l'administration aux décisions concernant la filière.

6.3. Les autres organisations professionnelles agricoles

La Fédération Mooriben comme la CONACOOOP regroupent des riziculteurs qui y sont à titre soit de producteur agricole, soit de coopérateur, mais pas pour leur activité spécifique dans la riziculture. Ces organisations jouent néanmoins un rôle important dans des domaines qui intéressent les riziculteurs en particulier pour ce qui est de l'accès aux intrants. Compte tenu de la place que doit prendre la riziculture hors AHA, ces organisations doivent être associées aux décisions concernant la filière.

7. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ (SDFR)

7.1. Principes de base

On relève le foisonnement d'initiatives en matière de promotion de l'irrigation L'enjeu de la maîtrise de l'eau le justifie. En terme de principes d'intervention toutes les stratégies prônent : la promotion de l'initiative privée, la responsabilisation des acteurs et une gestion intégrée et durable

Stratégie de Développement de la Filière riz

du capital productif. Face à la multiplicité des déclarations, il convient donc, pour une filière particulière dont le développement est étroitement dépendant du cadre de promotion de l'irrigation, de bien cerner les marges de manœuvre et la spécificité des interventions. En revenant aux fondements de la SDR, on dispose des éléments stratégiques fondamentaux qui président à la définition d'une politique dans un secteur particulier. En les ramenant à la filière riz, il s'agit de :

- a. La promotion de l'initiative privée ;
- b. La nécessité de l'action publique ;
- c. La concertation et le partenariat public-privé ;
- d. La promotion de la bonne gouvernance ;
- e. L'inscription dans le processus de décentralisation ;
- f. L'approche volontariste de l'investissement dans le sous-secteur ;
- g. La prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux.
- h. La stratégie s'est fixée trois objectifs majeurs pour six résultats spécifiques à atteindre.

7.2. Objectifs de la stratégie

L'objectif général de la stratégie de développement de la filière riz est de « **contribuer à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'insécurité alimentaire** ».

Autrement dit, il s'agit de contribuer à :

- Augmenter le revenu des riziculteurs et des travailleurs qui contribuent à la valorisation du riz ;
- Satisfaire la consommation et le marché national en riz.

Ces objectifs s'inscrivent dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD N°1 pour le Niger, tels que déclinés dans la SDR, à savoir : « **Réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% à l'horizon 2015 en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles** ».

7.3. Mesures stratégiques proposées

a. Dans le cadre micro économique

7.3.1. Mesures pour améliorer la production et la consommation du riz national

Ces mesures doivent contribuer à atteindre l'objectif stratégique N°1 ci-dessous.

Objectif Stratégique N°1 : La production nationale de riz doit couvrir 90% des besoins nationaux en consommation de riz à partir de 2020

Selon les calculs de projection, les besoins de consommation en riz de la population nigérienne en 2025 peuvent être évalués à environ 380 000 tonnes, sur la base de l'hypothèse d'une croissance démographique de 3,1%. Alors, pour que la production nationale puisse satisfaire les besoins nationaux à partir de cette date, il faut que la production nationale annuelle soit au moins égale à 380 000 tonnes à partir de l'année 2025. Cela suppose qu'il faut presque tripler la production annuelle nationale qui est actuellement de 135 000 tonnes. Le graphique 3 ci-dessous illustre les évolutions projetées.

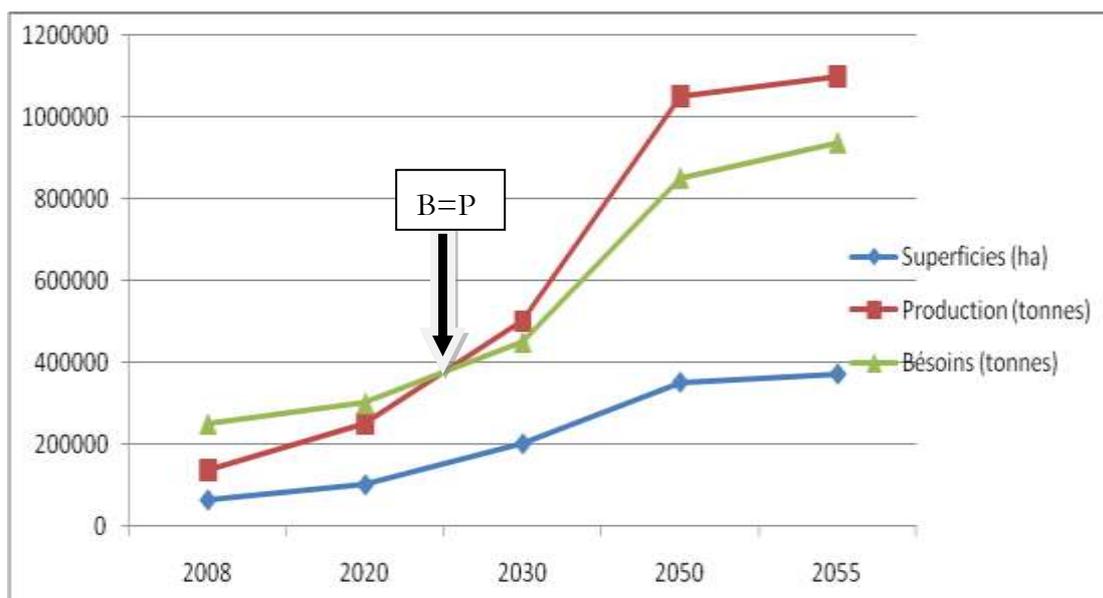


Figure 2 : Projection Evolution Superficie, Production et Besoins sur 45 ans

Pour atteindre cet objectif de 2025, des mesures importantes doivent être mise en œuvre au cours des 15 ans à venir pour :

- Améliorer la gestion de la production de riz ;
- Augmenter la superficie nationale cultivée en riz ;
- Augmenter les rendements de riz.

Le principe général est le développement parallèle de la petite irrigation à faibles coûts adaptés aux moyens du pays et à ceux des agriculteurs, le développement des fermes agricoles qui intéresseraient des investisseurs privés modernes mais aussi la réorganisation, voire la réhabilitation des grands périmètres existants et la construction de nouveaux.

a. AMELIORER LA GESTION DE LA PRODUCTION DE RIZ

Résultat 1 : La gestion de la production de riz est performante

✓ *Au niveau des périmètres rizicoles de l'ONAHA*

L'amélioration de la gestion des AHA passe par : le règlement de la question de la propriété de la terre, l'amélioration de la gestion de l'eau et l'amélioration de la gestion coopérative.

La question de la propriété :

Les aménagements sont du domaine public. Toutefois, le **décret d'application 69-149** introduit la notion de transfert du domaine public de l'Etat vers le domaine public de la collectivité territoriale intéressée lorsque leur prise en charge par des organismes à caractère coopératif sera effective. Cette disposition ouvre des possibilités intéressantes dans le contexte actuel de décentralisation et d'organisation de la gestion du foncier au niveau des villages et communes avec la mise en place des COFO.

Le principe que nous préconisons est donc **le transfert aux collectivités locales des aménagements**.

Pour les infrastructures

- Dans le cas d'aménagements existants, il s'agit de donner la possibilité d'un transfert de propriété des infrastructures aux coopératives ou de baux emphytéotiques³⁰, compte tenu des investissements déjà réalisés par les coopérateurs pour le maintien en état du fonds et l'amortissement du matériel qui ne leur appartient pas encore.
- Pour les aménagements à venir construits par l'Etat, il faut envisager le transfert au terme d'une période à préciser et qui sert de période de validation du fonctionnement technique de l'aménagement et d'organisation interne.

Pour la terre

- Pour les nouveaux périmètres, la règle devrait être l'indemnisation en terres ou financière de l'expropriation foncière sous la responsabilité des COFO et propriété au niveau de la collectivité locale ou de la coopérative.
- Pour les anciens périmètres, la propriété devrait être passée au niveau de la collectivité locale ou de la coopérative.

La gestion de l'eau au niveau des périmètres rizicoles

Les propositions consistent à :

- Développer le principe des prestations de service payantes (par appel d'offres) pour l'entretien des infrastructures (on sait que l'ONAHA a un avantage compétitif).
- Mettre en place des associations des usagers de l'eau pour la gestion de l'eau au niveau des périmètres.
- Assurer la présence d'un technicien, payé par les AUE (quand elles existent) ou les coopératives, ayant des compétences en hydraulique pour concevoir et organiser le tour d'eau, suffisamment indépendant (par rapport aux intérêts particuliers au sein de la coopérative) mais lié à une structure (publique ou privée) qui lui assure un appui et soit garante de l'efficacité de la mise en œuvre du tour d'eau. Ce technicien devra avoir suffisamment de compétence pour élaborer des études techniques et monter des dossiers d'appel d'offre.

L'organisation coopérative

Nous proposons que les principes suivants soient généralisés au niveau des coopératives rizicoles :

- **Délocalisation des suivis de gestion au niveau des GMP**
- Droit d'accès (comme garantie) systématisé dans les contrats d'exploitation avec échéancier étalé sur 2 campagnes. Le montant devrait être compris entre le montant de la redevance et le montant redevance+engrais.

³⁰ Le bail emphytéotique confère le droit à une personne, pendant un certain temps, d'utiliser pleinement un immeuble appartenant à autrui et d'en tirer tous les avantages, à la condition de ne pas en compromettre l'existence et d'y apporter des améliorations en en augmentant la valeur de façon durable, notamment en y effectuant des constructions, ouvrages ou plantations. C'est un bail de longue durée (18 à 99 ans) qui confère au preneur un droit réel susceptible d'hypothèque

- Respect des principes démocratiques (non-renouvellement des mandats électifs au-delà de trois, sanctions lors de malversations, exclusion lors de non-paiement) et introduction dans la loi coopérative d'une spécificité relative à la constitution de coopérative sur des AHA

L'accompagnement à la mise en valeur des périmètres

Compte tenu des constats faits sur les moyens réels donnés à l'ONAHA et en dépit de nombreuses missions de redéfinition de ses rôles dans une optique de relance, nous considérons qu'il n'est pas réaliste, 15 ans après la première proposition, d'élaborer des orientations fondées sur une revitalisation coûteuse de l'ONAHA. Nous défendons néanmoins l'idée de l'importance de l'ONAHA comme service d'appui aux irrigants.

De ses deux composantes fondamentales que sont l'ingénierie rurale et la mise en valeur, nous ne considérons que la seconde, la première rentrant dans le cadre de la privatisation des fonctions de production assumées par des entreprises publiques.

Pour la mise en valeur, deux éléments rentrent en ligne de compte : le maintien de l'outil de production et l'accompagnement à la mise en valeur du potentiel hydraulique et agronomique.

- En ce qui concerne le maintien de l'outil de production, on considère que l'ONAHA peut, au même titre que des entités privées et avec l'avantage d'avoir une longue expérience, être un prestataire chargé de la maintenance. L'argument de l'ONAHA, selon lequel les prestations actuellement réalisées sont sous-facturées par rapport à leur coût réel (estimé à 24 000 fCFA/ha contre une facturation de 8 000 fCFA/ha et donnent toute légitimité à l'intervention de l'ONAHA, doit pouvoir être apprécié par les coopérateurs qui sauront juger par eux-mêmes si ce bonus financier procure un avantage décisif à l'ONAHA compte tenu de la qualité du service offert. Si cet avantage est réel, l'ONAHA maintiendra sa prééminence sur le service de maintien des installations.
- Pour l'accompagnement à la mise en valeur des périmètres, la puissance publique doit confier, sur la base d'une lettre de mission à un des services de l'Etat (ONAHA ou autre service compétent selon la dotation en moyen) des missions de service public qui sont imprescriptibles : assurer l'interface entre la recherche et les riziculteurs, assurer la vulgarisation et accompagner l'expérimentation sur site de thèmes technico-économiques, assurer un suivi agronomique dans une perspective statistique (estimations du rendement et de la production) et d'alerte phytosanitaire. Ce représentant de l'Etat (actuellement le Directeur de périmètre) doit en outre jouer un rôle d'appui aux associations d'usagers de l'eau ou aux comités de gestion de l'eau dans leurs relations avec les prestataires. Il continuera à assurer l'accompagnement des Comités de gestion de l'eau ou des Associations d'usagers de l'eau.

✓ *Au niveau de la riziculture hors AHA*

La riziculture en dehors des AHA peut devenir largement majoritaire dans le pays sans aménagement public, à condition que les conditions d'accès au matériel d'irrigation individuelle et aux intrants soient facilitées. La sécurisation et l'intensification sont les deux maîtres-mots.

Sécurisation de la production

- Par la promotion de l'irrigation d'appoint et donc la possibilité d'achats de motopompes individuelles. Le matériel est disponible au Niger. Il reste à en faciliter l'acquisition grâce à l'accès au crédit.

- Par le contrôle des crues (investissements individuels ou collectifs). Les services de l'Etat doivent acquérir les connaissances nécessaires pour appuyer les producteurs pour la bonne conception de leurs petits ouvrages.

Intensification (accès aux engrais et semences).

La question, qui n'est pas spécifique aux riziculteurs exige que la réforme de la politique d'approvisionnement en engrais débouche.

b. AUGMENTER LA SUPERFICIE CULTIVEE EN RIZ

Résultat 2 : La superficie cultivée en riz est augmentée d'au moins 40 000 ha d'ici 2019

Il s'agit là d'un objectif de réalisation d'au moins 4 000 ha d'aménagement nouveaux chaque année, à partir de 2010 jusqu'à 2019.

Stratégie d'extension des superficies cultivées

La SNDI/CER a réalisé des travaux d'évaluation du potentiel. Il convient de s'y référer. On propose les interventions spécifiques suivantes :

a- le potentiel irrigable est assez bien estimé, mais il reste à faire une évaluation du potentiel rizicultivable.

b- Pour les surfaces nécessitant un aménagement à bénéfice commun :

- Réalisation des investissements primaires par l'Etat (infrastructures structurantes) et gestion de l'octroi de terres par une agence de concession foncière à des privés pour les aménagements des terres
- Dans le cas de nouveaux aménagements collectifs, prévoir les modalités de transfert comme indiqué ci-dessus dans la partie relative aux AHA (transfert progressif aux collectivités locales puis aux coopératives).

c- Pour les aménagements individuels ou initiés par un groupement de producteurs, facilitation aux petits irrigants de l'accès au financement et aux technologiques, ce qui suppose la négociation par l'Etat, de ligne de crédits ou de fonds de garanties cessibles aux banques de la place pour l'acquisition de matériel d'irrigation individuelle.

c. AUGMENTER LES RENDEMENTS EN RIZ

Résultat 3 : Le rendement de riz sur AHA est multiplié par 2 d'ici 2019

Pour obtenir ce résultat, quatre éléments sont déterminants : i) l'adoption par les riziculteurs de variétés à haut rendement et triple récolte annuelle, ii) l'accès des riziculteurs à des semences et engrais de bonnes qualités et certifiées et au crédit agricole.

✓ ***Stratégie d'accès aux semences***

En résumé, il est préconisé :

Stratégie de Développement de la Filière riz

- La redynamisation d'une ferme semencière de R1 et R2 (Saadia ou autre). Sans préjuger du statut (privé ou public) ni de la localisation de cette ferme, son existence est essentielle à l'amélioration de la diffusion des innovations variétales
- La multiplication de semences améliorées ou sélectionnées de semences de riz « fluvial » et pluvial au même titre que les semences de périmètres ayant notamment un bon rendement au décorticage. Il s'agit donc d'orienter clairement les missions de la filière Semencière Riz vers cet objectif.
- Des tests en milieu paysan (en maîtrise totale et partielle de l'eau) de nouvelles variétés par exemple de l'ADRAO. Il convient d'adapter les pratiques de la recherche aux besoins et contraintes des producteurs.

✓ *Accès au crédit*

La question de l'accès au crédit ne nous semble pas avoir de solution simple pour les coopératives.

En raison des montants en jeu pour les investissements des aménagements, seules les banques commerciales sont susceptibles d'intervenir. Compte tenu de la réputation des opérateurs de la filière, on doit miser sur les conditions suivantes pour espérer qu'elles remplissent les conditions de crédit : assainissement de leurs comptes, présentation d'une comptabilité et d'états financiers clairs et vérifiés par une expertise comptable éventuellement par les centres d'appui-conseil ou de prestations de service s'ils en reçoivent l'agrément des banques; présentation de plans de trésorerie et d'un compte d'exploitation prévisionnel garantissant la rentabilité de l'opération. Le crédit-bail devrait permettre d'accéder à l'achat de bien mobiliers, tracteurs par exemple ou pompes de secours.

La constitution de comptes bloqués devrait servir de garantie financière. A l'échelle d'une coopérative, l'accès aux intrants nécessite des disponibilités de plusieurs dizaines de millions Fcfa. L'optique adoptée est de recréer la confiance avec les institutions financières. Les coopératives auront les premières à s'adapter à un environnement économique exigeant avant d'attendre une éventuelle adaptation du système bancaire aux spécificités de la production agricole.

Pour les producteurs individuels, la question est plus simple compte tenu des niveaux de rentabilité des motopompes. La garantie offerte par l'investissement matériel doit rassurer les banques comme les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) dont les montants rentreraient dans leur capacité de prêt. Ils doivent pouvoir bénéficier d'un appui technique pour le montage de leurs projets d'investissement. D'où les axes politiques suivants à poursuivre :

- Nécessité pour les coopératives de constituer des garanties matérielles qui les rendent solvables (fonds bloqué ou matériel de pompage)
- Développement du crédit-bail pour le matériel (pompes, mécanisation agricole)
- Crédit pour motopompes individuelles par les banques commerciales ou les SFD sur la base de référentiels techniques établis avec le concours des services agricoles et de projets.

✓ *Engrais*

L'objectif principal d'une politique d'approvisionnement en intrants pour le secteur rizicole (et les autres secteurs) devrait être d'assurer la disponibilité régulière, de préserver une relative stabilité des prix et de favoriser l'accès des producteurs les plus pauvres. En 2000, le projet intrant fixait la demande solvable à l'horizon 2009, au niveau de 46 000 tonnes.

On peut fixer comme mesure à mettre en œuvre :

- Mise en place de la réforme de la CA, mise en œuvre de la SDAI. Sachant que l'évolution du statut de la CA est en cours de discussion et à l'image de ce qu'il conviendrait de faire pour l'OPVN, les organisations de producteurs doivent pouvoir être associées à la gestion des ventes de la Centrale d'Approvisionnement.
- Normalisation/contrôle (ensachage, étiquetage etc.). Le contrôle de qualité doit être une mission d'un organisme public à partir du moment où l'Etat aura légiféré sur l'importation et la distribution (normes de qualité, conditionnement, étiquetage, procédures d'échantillonnage, amendes etc.) ; l'INRAN est pressenti comme laboratoire agréé.
- Défisicalisation. Les engrais, outre le TEC, ne devraient pas être soumis à l'impôt. Il convient de supprimer l'application de la TVA sur les engrais.

✓ *Services d'appui aux riziculteurs, vulgarisation*

La politique rizicole doit bien entendu s'inscrire dans cette dynamique d'autant que beaucoup de partenaires au développement ont déjà accompli des efforts non négligeables pour renforcer les compétences du secteur privé en la matière (PIP avec les Groupements de Service Conseil pour le cas de l'irrigation privée, PAFRIZ avec le Centre de Prestation de Services pour l'appui aux coopératives sur les grands aménagements rizicoles).

Les mesures suivantes devraient donc être mises en œuvre :

- Création d'un environnement institutionnel et réglementaire permettant à des prestataires (privés, publics, associatifs comme les OP) de faire de l'appui-conseil à la demande, avec une contribution du Fonds d'Appui à la filière riz.
- Expérimentations en milieu paysan au delà des essais multi-locaux.
- Appui conseil et vulgarisation à des « groupes de développement » constitués sur une base volontaire autour de problèmes communs (au niveau des AHA comme en dehors).
- Prise en compte des contraintes des utilisateurs aval et amont (décortiqueuses et fournisseurs d'engrais par exemple) par exemple en les associant à la définition des protocoles expérimentaux.

7.3.2. Mesures au niveau de la transformation/commercialisation intérieure

Objectif Stratégique N°2 : La production de riz doit contribuer à la sécurité alimentaire nationale et à l'augmentation des revenus des producteurs

Résultat 4 : Les capacités de l'OPVN sont améliorées

✓ *La politique de l'OPVN*

Dans la perspective d'une politique de soutien à la filière, il convient donc d'encadrer les activités de l'OPVN.

Il conviendrait de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Paiement des coopératives à la qualité (selon degré d'hétérogénéité) à charge pour elles d'en répercuter l'incidence sur leur organisation interne ou sur le prix à payer aux exploitants.
- Diffusion de technologies éprouvées au niveau régional pour l'étuvage (fûts, foyers) et le décorticage villageois (types de décortiqueuses).
- Concertation voire co-gestion OPVN-FUCOPRI pour la mise en marché du riz de la rotation technique du stock de la réserve stratégique (sur la base d'un prix plancher fixé en fonction des prix de marché).
- Ouverture des stocks de l'OPVN aux grossistes et importateurs pour délivrance du quitus au prix de marché identifié par le SIMA dans le cadre d'une négociation professionnelle.

Résultat 5: Les producteurs tirent meilleur profit de leur production

✓ Transfert de technologies nouvelles de transformation et l'amélioration de la transformation artisanale

Compte tenu de l'importance majoritaire du décorticage artisanal dans la transformation totale du riz produit localement, il faut développer ce débouché qui concerne de plus en plus de riziculteurs à l'intérieur même des coopératives, y compris pour payer la redevance en argent. Les déficiences du produit en termes de qualité conduisent à proposer les mesures suivantes :

- Promotion de types d'étuveuses améliorées et formation d'artisans forgerons à leur construction pour une valorisation du produit ;
- promotion de systèmes de « foyers améliorés » pour réduire le coût en énergie lors de l'étuvage ;
- Actions avec les organismes de promotion des investissements et la Chambre de Commerce pour l'importation de machines de décorticage et d'une filière mécanique de pièces détachées et d'entretien afin d'obtenir un meilleur rendement par de meilleurs réglages des décortiqueuses et un meilleur entretien des machines ;
- En parallèle une promotion active pour le riz étuvé pourrait être mise en place par le ministère chargé de la consommation.

En outre, la mise en place (ou l'extension) d'un système de crédit adapté, pour que les femmes puissent s'approvisionner en paddy au moment où les prix sont peu élevés et stocker pendant une certaine période, est un moyen efficace d'inciter à une plus rapide rotation du capital et donc en définitive, à un appel de paddy et donc une hausse des prix payés aux producteurs. L'expérience menée en Guinée est à cet égard illustrative.

b. Dans le cadre macro économique

7.3.3. Mesures pour le financement de la filière riz

Objectif Stratégique N°3 : La production nationale de riz doit contribuer à la croissance économique à hauteur d'au moins 6% à partir de 2019

Résultat 6 : La contribution de la production nationale de riz à la formation du PIB est d'au moins 6% à partir de 2019

Selon la SDRP, en 2006, l'Agriculture au Niger (productions végétales) contribuait à la formation du PIB pour 17%. Par déduction, les calculs donnent 1,3% comme contribution au PIB pour le riz. Ceci représentait la valeur de la production nationale (123 000 tonnes) de riz qui était de 55,35 milliards de fCFA. Sur la base du PIB actuel du Niger, soit 2 050 milliards de fCFA, et de la valeur actuelle de la production nationale (135 000 tonnes à 450 000 fCFA la tonne), soit 60,6 milliards de fCFA, le riz contribue à hauteur de 2,9% au PIB. Partant d'une croissance moyenne du PIB de 10%, les projections donnent une valeur de 5 420 milliards de fCFA comme PIB du Niger en 2019. Pour que le riz puisse contribuer à hauteur de 6% à ce PIB, la valeur de la production nationale doit être de l'ordre de 325,2 milliards fCFA. Même à un prix supposé inchangé de 450 000 fCFA la tonne de riz, nous devrions avoir une production de 722 666 tonnes en 2019 pour atteindre l'objectif de 6% de contribution au PIB. Cela revient à multiplier notre production moyenne annuelle par 5 en dix (10) ans. Pour réaliser cette prouesse, il va falloir obtenir les financements nécessaires et réaliser sans fléchir les objectifs visés dans le Stratégie.

Les financements sont donc au cœur de toutes les activités. Sans les financements, on ne peut pas atteindre les objectifs visés.

Pour la filière riz, les financements peuvent en partie reposer sur des fonds issus de transactions qui touchent le riz. On peut par exemple fixer comme base :

- L'octroi d'un tiers du fonds de contrepartie de l'aide alimentaire en riz pour alimenter un Fonds d'Appui à la Filière Riz ;

Si les ressources de ce fonds sont élargies à des financements extérieurs, il conviendra de rendre vivante la concertation nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie à laquelle adhéreront la majorité des acteurs. On peut donc poser comme mesure spécifique :

- La co-gestion du fonds Etat-FUCOPRI-sections spécialisées rizicoles d'OP en attendant la mise en place d'une interprofession

7.3.4. Mesures pour la structuration de la filière riz

La SDFR au Niger aura à se construire pas à pas avec les acteurs et partenaires de la filière. Les instances d'instruction des dossiers et les différents niveaux de compétences pour la mise en œuvre devront donc se mettre en place petit à petit. On peut fixer comme mesure préalable :

- La constitution d'un cadre de concertation sur la base d'une relation initiale Etat-Fucopri-sections spécialisées rizicoles d'organisations de producteurs-OPVN-Chambre de Commerce ;
- La constitution à terme d'une interprofession ;
- La représentativité de la FUCOPRI pour les coopérateurs des AHA en fait le représentant naturel de ces coopérateurs ;
- Pour les autres riziculteurs on peut souhaiter que FUCOPRI s'ouvre aux riziculteurs individuels et que Mooriben et la Conacoop constituent des sections rizicoles spécialisées ;
- La mise en place d'un Observatoire National de la Filière Riz (ONAFRIZ) et créer les conditions de sa durabilité.

7.3.5. Mesures aux frontières et pour les négociations internationales

On peut en tirer les orientations politiques suivantes :

- Puisque le riz est défini par la Commission de l'UEMOA comme une des filières prioritaires de sa PAU, il revient aux autorités nigériennes d'agir auprès de cette instance régionale pour faire valoir l'intérêt des filières nationales à pouvoir se protéger de riz bénéficiant de subventions dans leur pays d'origine et par conséquent d'aller dans le sens d'une hausse du TEC (à hauteur des droits consolidés à l'OMC). Le niveau du tarif à revendiquer dépendra du choix politique d'un niveau de prix interne « souhaitable » et de la possibilité d'atteindre un consensus entre les différents pays de la sous-région sur le renoncement à un accès à du riz peu cher sur le marché international.
- La question des mécanismes de sauvegarde spéciaux et des produits spéciaux étant actuellement en discussion à l'OMC, il convient pour les autorités de profiter de ce round de négociation pour faire valoir l'intérêt d'une mesure de sauvegarde souple qui assure que les prix des produits importés ne puissent pas passer sous un plancher à négocier au niveau régional (UEMOA puis CEDEAO), même si certains pays font de l'accès à du riz pas cher un critère de sécurité alimentaire. A cet égard, une distinction nette du TEC pour le riz et pour la brisure serait salutaire.
- Un cadre de concertation pour la filière riz se met en place au niveau de l'UEMOA. Il intégrera des représentants du Niger qui devront peser sur leurs dirigeants nationaux pour que le riz soit inscrit sur la « liste B » des produits que les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA se sont engagés à traiter de manière spécifique : il reste la possibilité de faire de ces produits des produits bénéficiant d'un changement de catégorie du TEC, voire de la création d'une nouvelle catégorie.
- Dans une phase transitoire qui devrait déboucher sur la modification du TEC, la politique vis à vis des importateurs ne peut guère dépasser le strict cadre d'une négociation bi ou tri-partite Etat-importateurs-producteurs. Les principes de non-discrimination qui doivent s'appliquer pour tout pays membre de l'OMC, sont en effet imprescriptibles. Ils empêchent que les autorités nationales édictent des mesures officielles qui créent une distinction de traitement entre produits nationaux et produits importés.

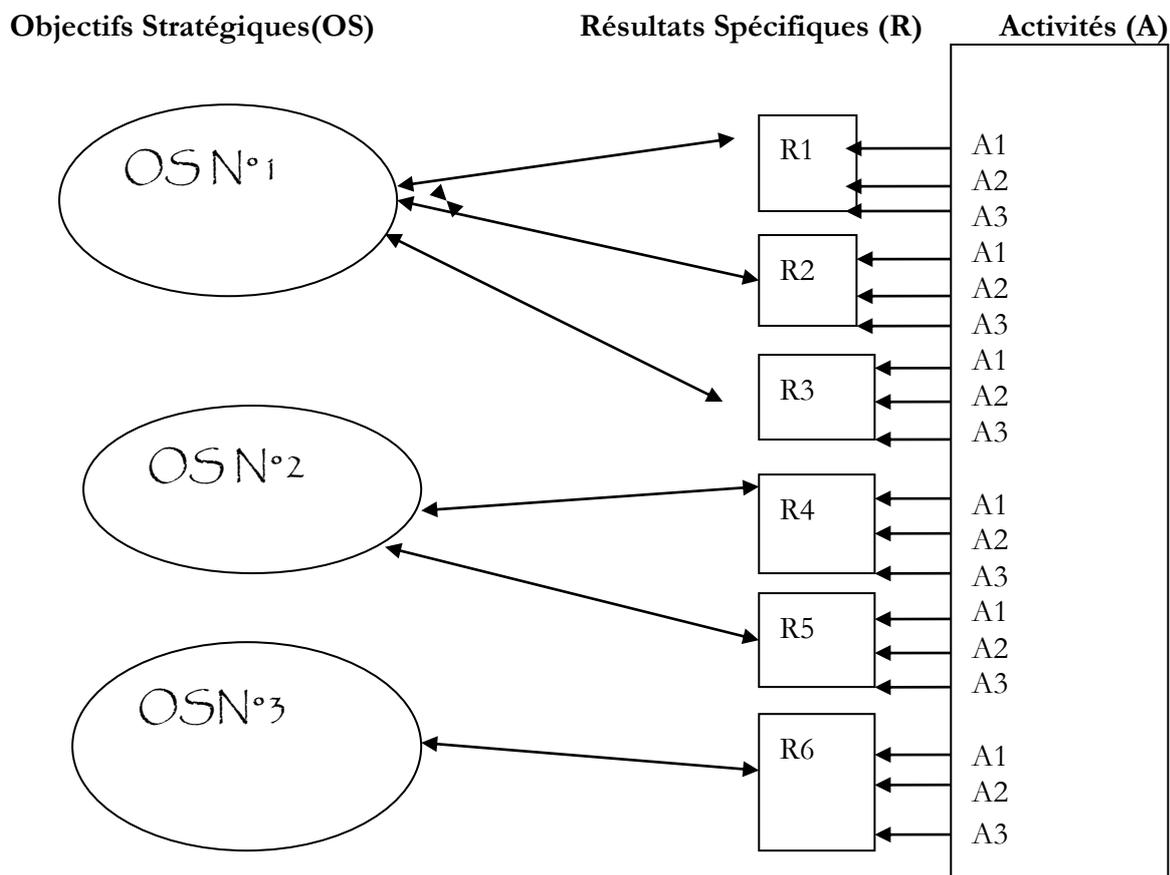


Figure 3 : Schéma de la SDFR

7.4. Recommandations

Trois éléments essentiels sont déterminants pour la réussite de cette Stratégie :

1. Un engagement fort de l'Etat ;
2. Une prise de conscience des acteurs de la filière ;
3. La mise en œuvre efficace des activités programmées dans le Plan d'Actions.

C'est pourquoi, la mise en œuvre de cette Stratégie et de son Plan d'Actions doit être confiée à la Direction Générale du Génie Rural du Ministère du Développement Agricole et supervisée par un Comité de pilotage auquel participeront comme membres : un Conseiller à la Présidence de la République et un Conseiller à la Primature.

L'Etat du Niger doit s'activer pour mobiliser les structures les plus concernés par la réalisation du Plan d'Actions de cette Stratégie. Il s'agit entre autres de :

- La Stratégie de Développement Rural (SDR) ;
- La FAO, surtout à travers Le Projet Intrants (SIAD) ;
- Le Haut Commissariat au Barrage de Kandadji ;
- L'OPVN ;
- Le Ministère du Commerce ;
- La Chambre de Commerce ;
- Le RECA ;

- La Coopération Japonaise
- Le Programme Spécial du Président de la république
- L'Union Européenne
- Le PAM
- Le projet Post Harvest/ CORAF /USAID ;
- La coopération chinoise ;
- La Coopération espagnole ;
- Le PVDT ;
- Le projet IRDAR ;
- Le ROPPA
- L'UEMOA ;
- La CMA-AOC/CDEAO à travers le PRIA (NEPAD).

ANNEXES

Annexe 1: Bibliographie

| Auteur | Titre | Date | Pages |
|---------------------------------------|---|----------------|-------------------|
| Agrifor | Plan d'action de la stratégie de développement rural (SDR) | déc-05 | 111 p. |
| AGRYMETH/PAFRIZ | Détermination des surfaces et estimation de la production de riz hors AHA | Fév.-06 | 43 p. |
| Amadou ;Attikou ;Mariama M; Bagnou | INRAN en collaboration avec PGI présente les résultats sur : thème : suivi de la fertilité des sols des aménagements hydro-agricoles" cas des périmètres rizicoles de Bonfeba et Lata | sept-99 | 37p.bli ogr. |
| ARZIKA Maman Sani; MALAM KANDINE Adam | Elaboration de textes complémentaires aux principes d'orientation du code rural : | DECEM BRE 2005 | 96 p. |
| BADEA/FAO | Rapport de préparation d'un Projet d'investissement en appui au PSSA | févr-04 | |
| BDPA/PGI/UTGA | Etude d'un nouveau système de gestion de l'eau et d'entretien des périmètres irrigués. Rapport définitif. | juin-99 | |
| BERCIS | Rapport final étude sur les circuits de d'approvisionnement en engrais des coopératives des coopératives rizicoles des AHA de Saga, Lata, Namardé Goungou, Saadia Aval et N'Dounga 2 | mars-04 | |
| BINET J. / FAO | Projet de promotion de l'utilisation des intrants agricoles. Mission financement des intrants | fév. 2005 | 42p. |
| CILSS | Étude sur les systèmes de production au Niger, | août-96 | |
| CIRAD | Etude de faisabilité Programme d'appui à la filière riz | juin 2000 | |
| DACPOR | Loi portant régime des coopératives rurales | nov-96 | 21 p. |
| DJIDO I. /PAFRIZ | Gestion des aménagement hydro-agricoles. Note de problématique | janv. 2004 | 22p. |
| FAO | Analyse de la filière riz : programme de coopération technique de la FAO TCP/NER/7822 - rapport définitif | sept-98 | 58 p. + carte AHA |
| FAO | Éléments de cohérence entre la SDR et la SRP dans le domaine du développement agricole et rural au Niger, document de travail | mars-03 | |
| FAO | Rapport de mission du choix stratégiques en matière d'approvisionnement en engrais pour le Niger (9 juillet - 6 août 2003) | oct-03 | |
| FAO Rome | L'agriculture Africaine des 25 prochaines années : Irrigation et maîtrise de l'eau | 1986 | |
| HAMED H. / REDES | Enquête "30 périmètres dans la vallée du fleuve Niger" | déc.-05 | 34p. |
| Idrissa Abdoulaye et Aliou Kouré | Etude sur la situation de référence de l'irrigation privée au Niger | Juil-01 | |
| ILIASOU M. / INRAN | La gestion e de la valorisation de l'eau sur le périmètre rizicole de Toula au Niger | juin-05 | pp. 98-121 |
| IRAM | Diagnostic socio-économique comptable et financier des coopératives des AHA de Dimana, Bonféba, Lata Koutoukalé et Toula. Rapport définitif. 7 volumes | jan. 1995 | |
| IRAM - Jérôme COSTE | Contribution à l'analyse de la filière riz nigérienne | oct-03 | |
| IRAM Philippe DEGOUT | Mission d'appui à la composante "gestion de l'eau" - 09 au 20 juin 2003 | juin-03 | |
| MDA | Document de politique et stratégie de promotion coopérative au Niger | mars-04 | 29p. |
| MDA/Comité Ad hoc | Esquisse d'une stratégie nationale d'approvisionnement en engrais au Niger (résultats des travaux du groupe de travail du Comité ad hoc) | oct-02 | |
| ONAHA | Annuaire des Aménagements Hydro-Agricoles encadrés par l'ONAHA | oct-02 | 53 p. |

| Auteur | Titre | Date | Pages |
|---|--|------------|-------|
| ONAHA | La politique d'irrigation au Niger et les perspectives d'avenir; | avr-87 | |
| OPVN | Données et informations de base pour le Comité consultatif relatives à l'aide alimentaire du Japon. Année fiscale 2002 | fév. 2004 | 20p. |
| PAFRIZ | Rapport final des travaux sur le forum national sur la filière riz au Niger - Niamey : 21-22 janvier 2004 | janv-04 | 44 p. |
| PAFRIZ | Rapport final des travaux de l'atelier sur la gestion de l'eau dans les périmètres rizicoles - Niamey : 18 novembre 2004 | Nov-04 | 34 p. |
| PGI | Rapport de recherche juridique sur la mise en conformité des GMP et coopératives mères | déc-98 | |
| PIP2 | La situation de l'irrigation privée au Niger | | |
| PONSY Pierre et RABES Jean | Propositions de réformes du système coopératif et de l'ONAHA | 1991 | |
| PSSA | Etude Bilan des réalisations du PSSA/BID | nov-05 | |
| REDES | Etude sur les coûts de production du paddy selon les systèmes de production dans la vallée du fleuve Niger | Fév. 06 | |
| REDES | Rapport définitif sur les circuits de commercialisation du riz local et du riz importé | oct-02 | |
| REDES | Rapport sur les circuits de commercialisation du riz local et du riz importé | oct-02 | |
| République du Niger | Stratégie nationale de développement de l'irrigation et collecte des eaux de ruissellement, rapport principal | juin-00 | |
| République du Niger, Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, Sous-comité de Développement Rural | Stratégie de croissance agricole durable | mai-99 | |
| République du Niger, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement | Politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement, de l'eau pour un développement durable | mars-99 | |
| République du Niger, Ministère du Développement Agricole | Stratégie Nationale du Développement de l'Irrigation et des Eaux de Ruissellement (SNDI/CER). | 2003 | |
| République du Niger, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) | Plan d'action du programme du pays entre le Gouvernement de la République du Niger et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2004-2007, draft 5 | déc-03 | |
| République du Niger, Cabinet du Premier Ministre | Programme de Lutte contre l'Insécurité Alimentaire par l'Irrigation | août-05 | |
| RINI | Programme intégré du développement de la filière riz PID.RIZ | Mai-02 | 52 p. |
| SALOU M. et al. | Etude sur le diagnostic de la fertilité des sols et de la qualité des engrais utilisés sur les périmètres rizicoles irrigués dans la vallée du fleuve Niger | janv. 2006 | 28p. |
| secrétariat exécutif SDR | Stratégie de Développement rural | nov-03 | 56 p. |
| SENAGRHY | Suivi de la gestion de l'eau sur les périmètres de Toula et Koutoukalé. Rapport final période de juin à septembre 2002. | Juin-05 | 19p. |
| SIDO Y. et al. | Etude sur l'introduction et le test des nouvelles variétés de riz au Niger. SH 2004 | janv-06 | 63p. |
| SIDO Y. et al. | Etude sur l'introduction et le test des nouvelles variétés de riz au Niger. SS 2005. | Janv. 2006 | 49p. |
| Sud Stratégie Consulting | Etude sur la qualité du riz | nov.2004 | 61 p. |

Annexe 2 : Tableaux

Tableau 2 : surfaces aménagées et « vocation culturelle » des périmètres

| Région | Périmètre | Surface (hectares) | Vocation | Région | Périmètre | Surface (hectares) | Vocation | | |
|---|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------|---|--------------------|-------------|-------------|--|
| NIAMEY | Koutoukalé | 340 | Rizicole | TILLABERY | Firgoun Nord | 120 | Rizicole | | |
| | Karma | 133 | | | Firgoun Sud | 105 | | | |
| | Namardé Goung. | 245 | | | Namari Goung. | 690 | | | |
| | Karaïgourou | 144 | | | Diamballa | 621 | | | |
| | Goudel | 49 | | | Tillakeïna 1 | 71 | Maraîchage | | |
| | Lata | 246 | | | Tillakeïna 2 | 15 | | | |
| | Kirkissoye | 100 | | | Yéléwani | 120 | Rizicole | | |
| | Saadia Amont | 111 | | | Toula | 350 | | | |
| | Saadia Aval | 35 | | | Daïkena | 120 | | | |
| | Saga | 431 | | | Daïbery | 350 | | | |
| | Liboré | 272 | | | Kourani Baria 1 | 425 | | | |
| | N'Dounga 1 | 288 | | | Kourani Baria 2 | 265 | | | |
| | N'Dounga 2 | 285 | | | Kokomani | 54 | | | |
| | Séberi | 397 | | | Sona cuvette | 153 | | | |
| | Tiaguiriré | 180 | | | Sona Terrasse | 39 | | Polyculture | |
| | Say 1 | 296 | | | Lossa | 160 | | Rizicole | |
| | Say 2 | 195 | | | Bonféba | 324 | | | |
| GAYA | Tara | 120 | Rizicole | KONNI | Diomana | 424 | Polyculture | | |
| | Boumba | 22 | | | Ibohamane | 750 | | | |
| | Gaya amont | 170 | | | Tounfafi | 27 | | | |
| | Gatawani Dolé | 83,7 | | | Kawara | 52 | | | |
| DIFFA | CDA Diffa | 160 | Rizicole | | Moulela | 65 | | | |
| | Lada | 48 | | | Galmi | 250 | | | |
| | Tam | 20 | | | Konni 1 & 2 | 2.447 | | | |
| | Chétimari | 55 | | | Djiratawa | 512 | | | |
| Récapitulatif des surfaces aménagées et répartition par vocation | | | | | | | | | |
| Région | Nombre de périmètres aménagés | Surface aménagée (hectares) | Surface rizicole (hectares) | | Surface en polyculture ou maraîchage (hectares) | | | | |
| Niamey | 17 | 3.747 | 3.747 | | | | | | |
| Tillabery | 18 | 4.406 | 4.281 | | 125 | | | | |
| Gaya | 4 | 395,7 | 395,7 | | | | | | |
| Konni | 7 | 4.103 | 0 | | 4.103 | | | | |
| Diffa | 4 | 283 | 283 | | | | | | |
| TOTAL | 50 | 12.934,7 | 8.706,7 | | 4.228 | | | | |

Source ONAHA

Tableau 3: Les estimations de production de riz selon les sources

| Production | Source | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 |
|-------------------------|---------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------|
| AHA | ONAHA (2006) | 69 167 | 79 775 | 77 198 | 72 538 | | |
| | ONAHA/PAF-Riz (2004) | 47 302 | 54 560 | 55 536 | 52 730 | | |
| Riz pluvial | REDES (2002) AGRHYMET (2006) | | | 8 000 | | | 55 630 à 62 000 |
| Irrigation individuelle | REDES (2002) AGRHYMET | | | 7 500 | | | |
| Total | REDES (2002) | 72 840 | 76 245 | | | | |
| | Inst. statistique | 61 820 | 75 522 | 79 020 | 67 051 | 77 092 | |
| | FAO | 60 453 | 76 400 | 75 000 | 70 000 | 57 300 | |

Tableau 4 : Compte d'exploitation des différents types de culture du riz

| Eléments de coûts | Montants (en F CFA/ha) | | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------------------|-----------------------|
| | Système AHA (1 cycle) | Système privé moderne | Système privé traditionnel | | |
| | | | Flottant | Submergé ³¹ | Mares et bas-fonds |
| Semences | 10 000 | 33 704 | 33 571 | 17 400 | 7 750 |
| Engrais et produits phytosanitaires | 121 383 | 84 896 | 8 929 | 2 872 | 10 125 |
| Amortissement du matériel de production, frais d'entretien, emballage, (redevance pour les AHA) | 94 851 | 111 717 | 9 018 | 5 641 | 9 750 |
| Transport | 6 967 | 7 293 | 4 857 | 2 256 | 3 850 |
| Main d'œuvre totale (salariée et familiale) | 190 521 | 168 469 | 83 804 | 108 538 | 62 540 |
| <i>Total des coûts de production</i> | 423 722 | 406 079 | 140 179 | 134 451 | 94 015 |
| Récolte (kg) | 5 025 | 5 817 | 2 705 | 1 705 | 2 695 |
| Coût de production / Kg | 84 | 70 | 52 | 79 | 35 |
| Prix de vente du kilo | 133 | 133 | 150 | 150 | 150 |
| Chiffre d'affaire | 668 325 | 773 661 | 405 750 | 255 750 | 404 250 |
| Marge nette | 244 603 | 367 582 | 265 571 | 121 299 | 310 235 |
| Valeur ajoutée | 435 124 | 536 051 | 349 375 | 227 581 | 372 775 |

³¹ les enquêtes distinguent entre le riz flottant, cultivé dans une lame d'eau parfois supérieure à 1,5 m et le riz submergé cultivé dans une lame de moins de 1 m. Les variétés traditionnelles comme le riz « DeGaulle » sont un peu mieux valorisées sur les marchés locaux.

Tableau 5: Répartition du potentiel hydro-agricole par unité physique homogène

| Unité physique | Volume d'eau utilisable (10 ⁶ m ³) | Superficies irrigables estimées (ha) |
|---|---|--------------------------------------|
| <u>Vallée du Fleuve</u> | 30 000 | 142 500 |
| Cuvette | | 32 500 |
| Terrasse | | 110 000 |
| <u>Ader-Doutchi-Maggia</u> | 123 | 28 100 |
| Maggia | 100 | 10 840 |
| Keïta | 30 | 11 010 |
| Badéguichiri | - | 2 230 |
| Plaine de Konni | 30 | 1 500 |
| Tadis de Tahoua | - | 2520 |
| <u>Tarka</u> | 140 | 7 000 |
| <u>Goulbis</u> | | 10 400 |
| Gabi | ND | 200 |
| Maradi | 80 | 8 100 |
| Kaba | 20 | 2 100 |
| <u>Dallols</u> | | 39 000 |
| Bosso | 200 | |
| Maouri | 250 | |
| <u>Korama</u> | 200 | 10 000 |
| <u>Plaine de l'Air et oasis du Nord</u> | ND | 10 000 |
| <u>Komadougou, lac Tchad et cuvettes oasiennes de Mainé</u> | 500 | 20 000 |
| TOTAL | 32 500 | 270 000 |

Source : - Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau : MHE avril 1999

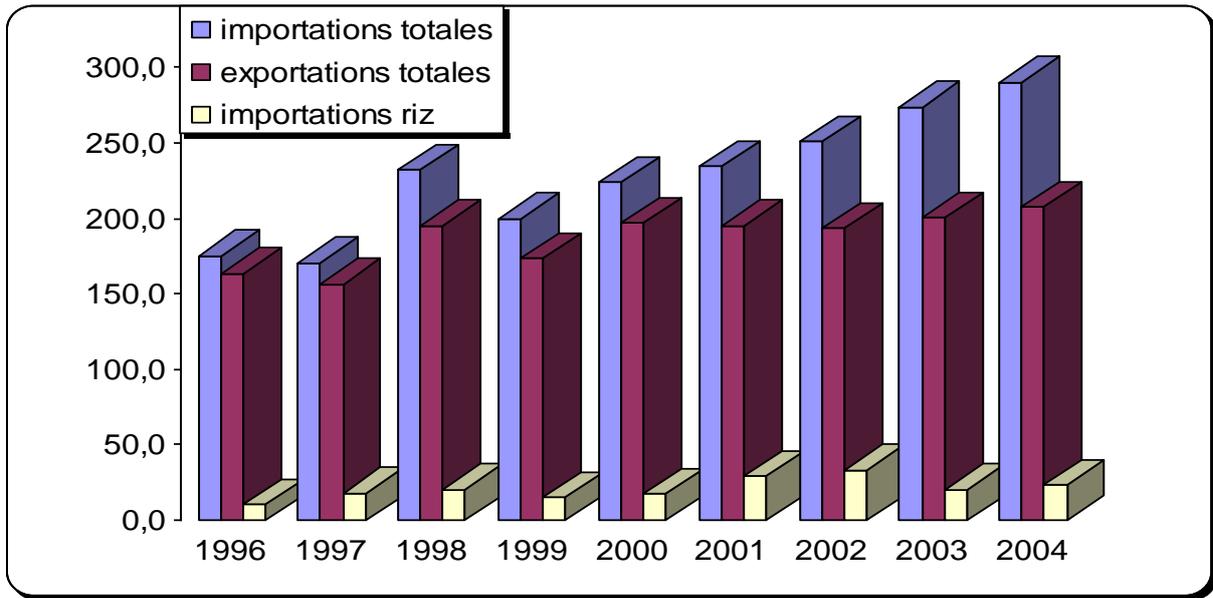
Etude du plan de développement de l'utilisation des ressources en eau au Niger : SOGREAH/BRGM Nov.1981

ND : non déterminé

Tableau 6 : Compétitivité internationale du riz nigérien

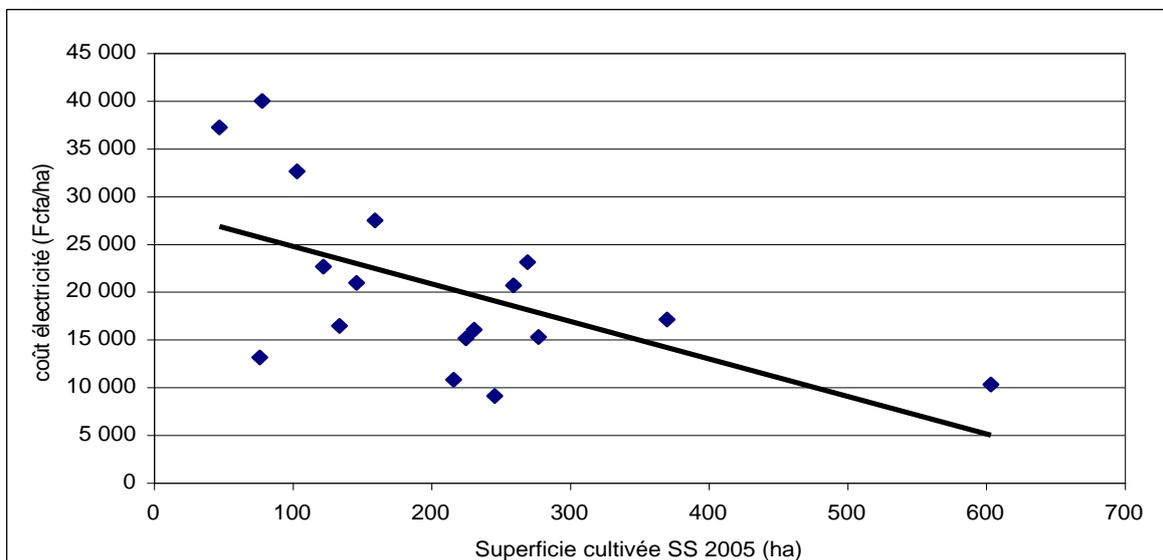
| | Mali Office du Niger (2001-2002) | | Burkina Faso (2000-2002) | | Sénégal (2002-2004) | | Niger (2005) | |
|--------------------|--|---------|-----------------------------|---------|------------------------|---------|-----------------|---------|
| | par kg | par ha | par kg | par ha | par kg | par ha | par kg | par ha |
| intrants | 17,8 | 80 000 | 31,8 | 280 000 | 18,5 | 96 000 | 24,0 | 206 400 |
| semences | | | 1,1 | 10 000 | 22,4 | | | |
| battage/redevance | 20,0 | 90 000 | | | | 116 500 | 20,0 | 172 000 |
| main d'o. salariée | 8,9 | 40 000 | 18,2 | 160 000 | 8,1 | 42 000 | 16,0 | 137 600 |
| amortissement | 4,4 | 20 000 | 22,2 | 195 000 | 2,7 | 14 000 | | |
| taxe/impôt | | | | | | | | |
| Total coût | 51,1 | 230 000 | 73,3 | 645 000 | 51,6 | 268 500 | 60,0 | 516 000 |
| rdt | | 4500 | | 8 800 | | 5200 | | 8600 |
| prix/kg | | 130 | | 108 | | 80 | | 133 |

Figure 4: Part des importations en riz dans le commerce extérieur



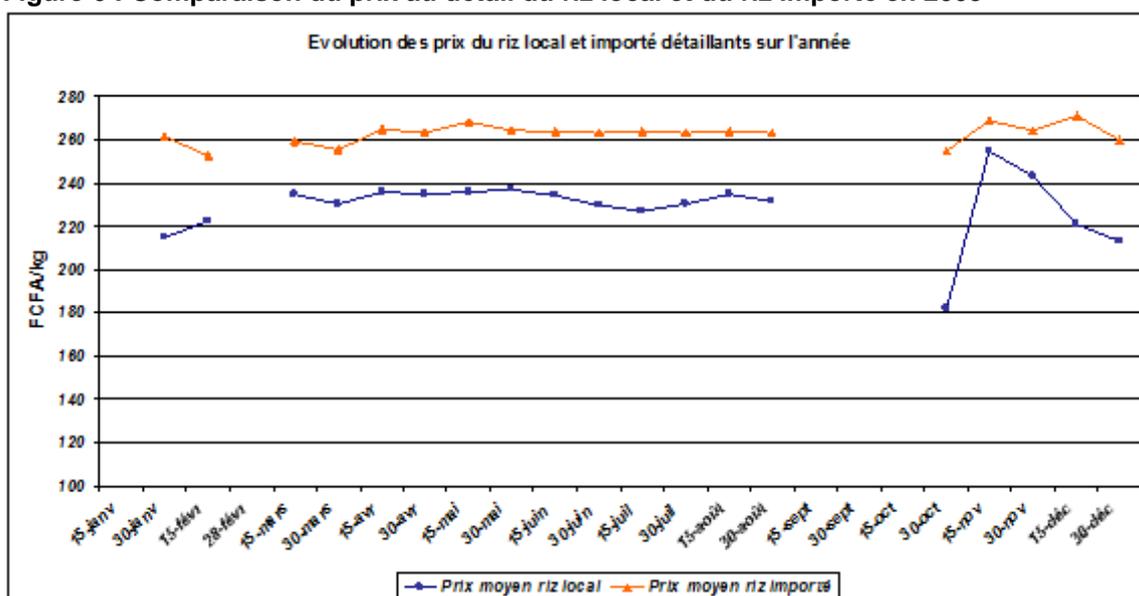
Source : douanes

Figure 5 : Coût du pompage en fonction de la taille de l'AHA



source : données REDES, 2005

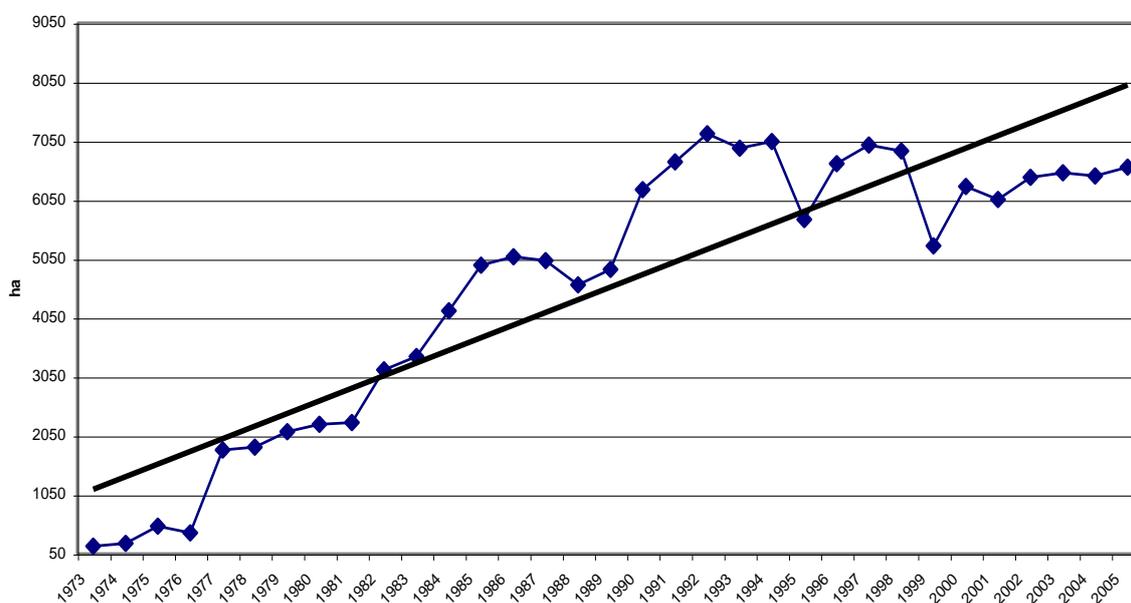
Figure 6 : Comparaison du prix au détail du riz local et du riz importé en 2005



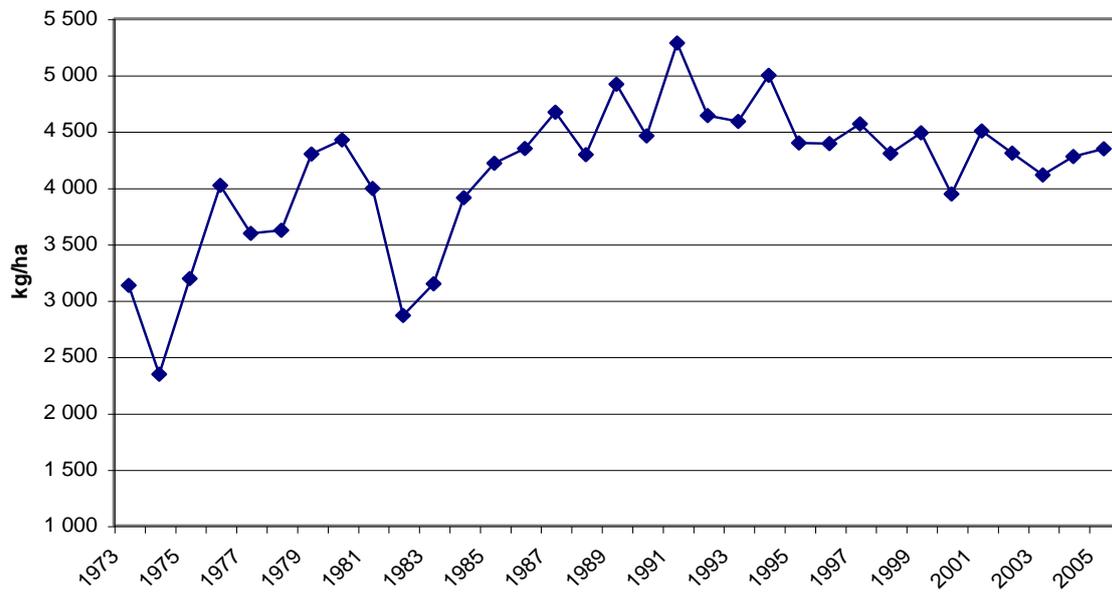
source : SIM/Pajriz

Figure 7 : Surfaces et rendements en riz sur les AHA

Evolution superficie emblavée en riz sur les AHA de 1973 à 2005



Evolution du rendement du riz sur les AHA



Source: ONAHA et SSA/DCV/MDA

Annexe 4 : Cadre Logique de la SDFR

| Rubrique | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Moyens de Vérification | Hypothèses/Risques |
|---|---|--|---|
| <p>Objectif général :</p> <p>Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre l'insécurité alimentaire</p> | | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports INS - Rapports Système Nations Unis au Niger - Rapports SDR | <ul style="list-style-type: none"> - Le financement du Plan d'Actions de la SDFR est disponible à temps |
| <p>OBJECTIFS STRATEGIQUES :</p> <p>OS N°1 : Accroître la couverture des besoins nationaux en riz : La production nationale de riz doit couvrir au moins 90% des besoins nationaux en consommation de riz à partir de 2020</p> <p>OS N°2 : Réduire l'insécurité alimentaire : La production de riz doit contribuer à la sécurité alimentaire nationale</p> <p>OS N°3 : Les producteurs tirent meilleur profit de leur production</p> <p>OS N°4 : La production nationale de riz doit contribuer à la croissance économique à hauteur d'au moins 6% à partir de 2019</p> | <ul style="list-style-type: none"> - A l'horizon 2020, 90% des besoins nationaux en riz sont couverts par la production nationale - Quantité de riz destinée à la sécurité alimentaire - Le stock de sécurité disponible et accessible a augmenté de 40% à l'horizon 2020 - Pourcentage d'augmentation des revenus des ménages - Les revenus des ménages procurés par la vente de riz ont augmenté de 40% - Part du riz dans la constitution du | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport besoins nationaux de consommation sur la production nationale de riz - Rapports INS - Rapports MDA - Rapports d'enquêtes / études ponctuelles - Audit technique - Rapports Partenaires techniques | <ul style="list-style-type: none"> - Le financement du Plan d'Actions de la SDFR est disponible à temps - Barrage de Kandadji réalisé en 2019 - Environnement politique et socio économique favorable - Les activités du Plan d'Actions ont été exécutées dans les délais prévus - Prise de conscience des acteurs |

| | | | |
|---|---|--|---|
| | PIB s'est accrue d'au moins 6% à partir de 2019 | | |
| <p>RESULTATS SPECIFIQUES ATTENDU (<i>OS N°1 : Accroître la couverture des besoins nationaux en riz</i>)</p> <p>RS 1i : La capacité nationale de production de riz est accrue</p> <p>RS 1ii : La gestion de la production de riz est performante</p> <p>RS 2 : La superficie cultivée en riz est augmentée d'au moins 40 000 hectares d'ici 2019</p> <p>RS 3 : Le rendement moyen de riz sur AHA est multiplié par 2 d'ici 2015</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les finances des coopératives rizicoles sont saines - La gestion de la production de riz est performante - La superficie cultivée en riz est augmentée d'au moins 40 000 hectares d'ici 2019 - Le rendement moyen de riz sur AHA est multiplié par 50% d'ici 2015 - Les capacités du RINI sont améliorées - Le niveau de collecte du RINI est passé à 40 000 T/an (+37,5%) à l'horizon 2016 - Nombre d'ha nouveaux aménagés - Rendement moyen - Quantité de riz stocké par l'OPVN | <ul style="list-style-type: none"> - Rapports de l'ONAHA (MDA) - Rapports d'enquête - Vérification physique - Evaluation rendements - Enquêtes ménages - Rapports INS - Bilan de campagne du RINI | <ul style="list-style-type: none"> - Un engagement fort de l'Etat - Financement du Plan d'Actions de la SDFR est disponible à temps (environnement socio économique et politique favorable) - Prise de conscience des acteurs - Financement d'une quatrième usine du riz du Niger (RINI) en 2016 (1 000 000 000 fcfa)/extension de capacités des usines RINI en 2016 (100 000 000 fcfa) |
| <p>(<i>OS N°2 : Réduire l'insécurité alimentaire</i>)</p> <p>RS 4 : La couverture des besoins en riz est augmentée</p> | <p>Le nombre total de ménages vulnérables du Niger a baissé d'au moins 50%</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Rapport INS | <ul style="list-style-type: none"> - Déficit céréalier - Financement disponible à temps |
| <p>(<i>OS N°3 : Les producteurs tirent meilleur profit de leur production</i>)</p> <p>RS 5 : Le revenu des producteurs est accru</p> | <ul style="list-style-type: none"> - les revenus des ménages procurés par la vente de riz ont augmenté de 40% - Revenus supplémentaires engrangés par les producteurs | <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes ménages | <ul style="list-style-type: none"> - La stabilité des coûts de production |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | | | |
| (OS N°4: Contribuer à la croissance économique) | | | |
| RS 6: La contribution de la production nationale de riz à la formation du PIB est accrue d'au moins 6% à partir de 2019 | - Part du riz dans la constitution du PIB s'est accrue d'au moins 6% à partir de 2019 | - Rapport INS | - La stabilité des cours mondiaux du riz |
| Activités | | | |
| RS1 : La capacité nationale de production de riz est accrue | | | |
| RS 2: La couverture des besoins en riz est augmentée | | | |
| 1. Formation des cadres en techniques de production | Nombre de cadres formés 200 cadres formés | - Rapports de formation | - Financement disponible à temps |
| 2. Formation des producteurs des AHA en techniques de production et en gestion de l'eau | 4 000 producteurs formés | - Rapports de formation - Rapports Coopératives | - Financement disponible à temps |
| 3. Formation d'agents des coopératives en gestion de coopérative | 100 agents formés | - Rapports de formation - Rapports Coopératives | - Financement disponible à temps |
| 4. Réhabilitation des AHA | 28 AHA réhabilités | - Visite des AHA (Rapports d'exécution) | - Financement disponible à temps |
| 5. Aménagement de 40 000 hectares (de nouveaux espaces) | 40 000 hectares aménagés | - Visite des AHA (Rapports d'exécution) | - Financement disponible à temps |
| 6. Formation diplômante des chercheurs | 10 chercheurs formés | - Rapports SNRA | - Financement disponible à temps |
| 7. Formation des techniciens et encadreurs | Nb techniciens et encadreurs formés | - Rapports de formation | - Financement disponible à temps |
| 8. Réaliser un Programme Introduction de décortiqueuses et étuveuses type SONGHAI | 9 décortiqueuses et 50 étuveuses type SONGHAI installées | - Rapport d'exécution | - Financement disponible à temps |
| 9. Mise à marché du riz | | | |
| 10. Contrôle qualité des intrants et du riz produit | 1 comité de suivi DPV/CA/INRAN/FAC AGRO/DGA est créé | - Rapport de suivi du comité | - Financement disponible |
| 11. Production semences de base | Semences de base d'au moins 3 variétés produites | - Rapport du MDA (INRAN) et Privés | - Financement disponible à temps |

| | | | |
|--|---|--|----------------------------------|
| 12. Création d'une Agence de concession foncière pour l'octroi des terres (Renforcement de capacités des COFO) | Existence physique et fonctionnalité de l'Agence (au moins 2 agents par COFO sont formés) | - Visite De l'Agence - Rapport d'audit de fonctionnement - Rapports de formation | - Financement disponible à temps |
| 13. Inventaire des superficies pour riziculture | Superficie inventoriée | - Rapport d'inventaire | |
| 14. Transfert des AHA aux collectivités locales (Redynamisation des coopératives) | Nombre d'AHA transférés - Toutes les coopératives ont adopté des textes de fonctionnement harmonisés | - Rapport services compétents | - Engagement de l'Etat |
| 15. Amélioration des stocks de l'OPVN | Quantité de riz stocké par l'OPVN | - Rapports OPVN | |
| RS 3 : Les revenus des producteurs sont accrus | | | |
| 16. Vulgarisation des techniques améliorées de production de riz | - Techniques vulgarisées - Nombre de producteurs ayant adopté les technologies nouvelles | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives | - Financement disponible à temps |
| 17. Appui au crédit agricole | Montant octroyé | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives | - Financement disponible à temps |
| 18. Utilisation des engrais et fumures organiques (Création des unités de production d'engrais) | Quantités utilisées Au moins 2 unités sont fonctionnelles | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives - Rapports MCI/N | - Financement disponible à temps |
| 19. Développer le principe de prestation de services | Existence physique des prestataires | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives | |
| 20. Mise en place des associations d'usagers de l'eau sur AHA | - Nombre d'AUE mises en place | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives | |
| 21. Délocaliser le suivi de la gestion de l'eau au niveau GMP des AHA | Existence et type de structures de gestion des GMP Au moins 1 nouvelle station de pompage réalisée par aménagement | - Rapports ONAHA (structures de gestion) - Rapports Coopératives | - Financement disponible à temps |
| 22. Instaurer un droit d'accès dans les contrats d'exploitation | - Contenu du contrat | - Enquête auprès des coopératives | |
| 23. Système de suivi du respect des principes démocratiques/sanctions et ou prix (remise) | | - Rapports ONAHA - Rapports Coopératives | |
| 24. Capitaliser les bonnes pratiques | | | |
| 25. Mise en place (Renforcement) de réseaux de | Au moins une usine d'engrais est | Rapport d'exécution | - Financement disponible |

| | | | |
|--|--|--|---|
| distribution et/ou de production des intrants (semences, riz) | créée Un réseau formel de distribution est opérationnel | Statuts et règlement intérieur du réseau | Engagement des acteurs de la filière |
| 26. Suivi des sols de rizières (défense et restauration des sols (DRS) des rizières | Tous les aménagements ont installé des systèmes antiérosifs Un système de suivi de la fertilité des sols est opérationnel | Rapport d'activités des acteurs, | - Une nouvelle structure de gestion des rizières est opérationnelle |
| 27. Suivi et évaluation performance des AHA (périmètres rizières) | | | |
| 28. Utilisation de l'énergie solaire pour séchage riz et exhaure de l'eau pour petits périmètres | Huit unités de séchage et d'exhaure solaires sont installées au niveau des périmètres rizières | Rapports d'exécution | Fonds disponible |
| 29. Réalisation d'ouvrages de contrôle de crue pour petits périmètres | Au moins une mission de suivi et évaluation par campagne est assurée | Rapports de mission | Fonds disponible |
| RS 4: La contribution de la production nationale de riz à la formation du PIB est accrue | | | |
| 30. Restructuration de l'ONAHA | | | |
| 31. Création d'une nouvelle unité de transformation du riz (type RINI) | Une unité de transformation est installée | Rapports d'exécution | Fonds disponible |
| 32. Mesures de protection du riz national | Un taux d'enlèvement de 3% du riz national est imposé aux importateurs | Textes réglementaires et législatifs | Volonté politique |
| 33. Evaluation des effets de la SDFR sur les ménages | Au moins une étude d'impact sur les ménages est effectuée tous les 5 ans | Rapports d'études | Fonds disponible |
| 34. Création d'un fonds d'appui à la filière riz au Niger | Existence et fonctionnalité du fonds | - Visite du service - Rapport d'audit | Fonds disponible et volonté politique |
| 35. Evaluation des résultats physiques de la SDFR | Inventaire des réalisations | - Rapport d'inventaire | |
| 36. Suivi régulier des réalisations de la SDFR | Au moins une mission de suivi et évaluation par an est assurée | Rapports de mission | Fonds disponible |
| 37. Rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan | Un rapport d'évaluation à mis | Rapports de mission | Fonds disponible |

| | | | |
|--|---|--|----------------------------------|
| d'Actions de la SDFR | parcours est réalisé | | |
| 38. Evaluation des effets de la SDFR sur l'économie nationale | La part du riz dans le PIB est portée à 6% | Rapports INS | |
| RS 5 : Des Voyages d'Etudes, des Réunions et Ateliers sont organisés | | | |
| 39. Organisation des Voyages d'études des rizicultrices en technologie améliorée d'étuvage au Centre SONGHAÏ de Porto-Novo (Bénin) | 4 voyages d'étude touchant 100 femmes ayant effectué le voyage d'étude | - Rapport du voyage | - Financement disponible à temps |
| 40. Organisation ateliers du cadre de concertation | Nombre d'ateliers organisés | - Rapports des ateliers | - Financement disponible à temps |
| 41. Visites d'échanges inter sites de production | -6 visites inter sites sont organisées à l'intention des coopérateurs riziocoles | Rapports de voyages | Financements disponibles |
| 42. Atelier de validation du Plan d'Actions amendé à mi-parcours | Un atelier de validation du PA est organisé | Rapport d'atelier | Fonds disponible |
| RS 6 : Des projets spécifiques sont mis en oeuvre | | | |
| 43. Mise en œuvre Projet d'amélioration de rendement | Au moins 2 phases du projet d'appui à la filière riz sont financées | Rapports d'exécution | Fonds disponibles |
| 44. Mise en œuvre du projet d'amélioration de la qualité du riz après-récolte | Au moins une phase du projet est financée | Rapports d'exécution | Fonds disponibles |
| 45. Mise en œuvre Projet test de variétés nouvelles | Au moins 2 phases du projet test de variétés nouvelles de riz sont financées | Rapports d'exécution | Fonds disponibles |
| 46. Mise en œuvre d'un Projet d'approvisionnement des femmes étuveuses en paddy | Nombre de femmes approvisionnées Au moins 100 femmes étuveuses bénéficient régulièrement d'un approvisionnement en riz paddy | - Rapport d'enquêtes - Rapports du projet | Fonds disponibles |

Annexe 5 : Plan d'Actions de la SDFR(Coûts x 1 000 fCFA)

| Activités | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | Total |
|--------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| I. Renforcement des capacités | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|--------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------|--------------------|
| 1. structuration des producteurs et transformateurs | 20.000 | | 20.000 | | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 160.000 |
| 2. Formation de 200 cadres en tech. de production | 7 500 | | | 10 000 | | | | 20 000 | | | 20 000 | 57 500 |
| 3. Formation de 36.500 Producteurs AHA et hors AHA | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 35.000 | 40.000 | 45.000 | 50.000 | 55.000 | 375.000 |
| 4. Formation Agents Coop. en gestion de coopérative | | 24.000 | | | | 24.000 | | 24.000 | | 24.000 | | 96.000 |
| 5. Voyage d'étude | 2.000 | 2000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 2.000 | 20.000 |
| 6. Organisation ateliers du cadre de concertation | 6.000 | 6000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 6.000 | 54.000 |
| 7. Opération Vulgarisation des techniques améliorées de production de riz | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 32.000 | 320.000 |
| 8. Alphabétisation fonctionnelle | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 300.000 |
| II. Infrastructure de Production | | | | | | | | | | | | |
| .9. Inventaire des superficies pour riziculture | | | 40.000 | | | | | | | | 40.000 | 80.000 |
| 10. Réhabilitation de 28 AHA | PM | PM | 2 400 00 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | 2 400 000 | | 16 800 000 |
| 11. Aménagement 40 000 nouveau hectares (grands et bas fonds) | | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | 37 500 000 | | 300 000 000 |
| 12. Réalisation d'ouvrages de contrôle de crue pour petits périmètres | | 50 000 | | 50 000 | | | 50 000 | | 50 000 | | | 200 000 |
| 13. Utilisation de l'énergie solaire pour séchage riz et exhaure de l'eau pour petits périmètres | | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 310.000 |
| 14. Equipement des producteurs privés | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 500.000 |
| III . Approvisionnement en intrants | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| 15. Mise en œuvre du Projet test de variétés nouvelles | PM | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 40 000 | PM | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | 260 000 |
| 16. Appui/Contrôle qualité des intrants et du riz | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 90.000 |
| 17. Appui à la Production de semences de base | PM | 150.000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 950 000 |
| 18. Utilisation des engrais et fumures organiques | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | 70.000 |
| 19. Mise en place de réseaux de distribution d'intrants | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 50.000 |
| 20. Financement intrants | 1.000.000 | 1.000.000 | 1.160.000 | 2.000.000 | 3.000.000 | 4.000.000 | 5.000.000 | 6.000.000 | 7.000.000 | 8.160.000 | 38.320.000 |
| 21. Suivi des sols de rizières | | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 3.000 | 27.000 |
| IV. Transformation/ Commercialisation | | | | | | | | | | | |
| 22. Approvisionnement et équipement des femmes étuveuses | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 200.000 |
| 23. Équipement en décortiqueuses à rouleau | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 400.000 |
| 24. Opération Mise à marché du riz | | | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 400.000 |
| 25. Appui /Amélioration des stocks de l'OPVN/RINI | 1.000.000 | 500.000 | 1.000.000 | | | 1.000.000 | | 1.000.000 | | | 4.500.000 |
| 26. Création des trois unités de transformation | | | | 1.000.000 | | 1.000.000 | | 1.000.000 | | | 3.000.000 |
| V. Environnement Institutionnel | | | | | | | | | | | |
| 27. Elaboration des projets | | 3.000 | | | | | 25.000 | | | | 28.000 |
| 28. Activités Création du fonds d'appui à la filière | 6.000 | 10.000 | 10.000 | 10.000 | | | | | | | 36.000 |
| 29. Appui à la Création et au fonctionnement d'une Agence de concession foncière pour l'octroi des terres | 200.000 | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | | | 265.000 |

| | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|--------|--------|---------|---------|-----------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------------|
| 30. Création d'une banque agricole (financement de la riziculture) | | | | | | | | | | | | PM |
| 31. Appui au développement du principe de prestation de services | 5.000 | 10.000 | 20.000 | 20.000 | 25.000 | 40.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 320.000 |
| 32. Mesures de protection du riz national | 5.000 | 5.000 | 5.000 | | | 5.000 | | 5.000 | | 5.000 | | 30.000 |
| 33. Restructuration /redynamisation CA | 6.000.000 | | | | | 6.000.000 | | | | | | 12.000.000 |
| 34. Restructuration /redynamisation ONAHA | 15.000.000 | | | | | | | | | | | 15.000.000 |
| 35. Relecture des contrats entre les coopératives et ses partenaires (ONAHA, Nigelec, Etat – ONAHA/coopératives) | 10.000 | | | | | 10.000 | | | | | | 20.000 |
| 36. Redynamisation des COFO de base | 20.000 | | 20.000 | | 20.000 | | 20.000 | | 20.000 | | | 100.000 |
| VI. Gestion coopératives | | | | | | | | | | | | |
| a) Gestion de l'eau | | | | | | | | | | | | |
| 37. Appui à la prise en compte de tous les usagers de l'eau dans les comités de gestion de l'eau | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 50.000 |
| 38. Appui / Conseil aux comités de gestion de l'eau | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 100.000 | 100.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 400.000 |
| b) Gestion administrative et financière | | | | | | | | | | | | |
| 39. Délocalisation du suivi de la gestion au niveau GMP | 50.000 | 40.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 30.000 | 330.000 |
| 40. Système de suivi du respect des principes démocratiques/sanctions et ou prix (remise) | 10.000 | 10.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 180.000 |
| 41. Appui au contrôle interne et externe des coopératives | 62.500 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 625.000 |
| VII. Etude, Suivi, Evaluation | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| 42. Capitaliser bonnes pratiques pour les vulgariser plus tard | 10.000 | | 10.000 | | 10.000 | | 10.000 | | 10.000 | | 50.000 |
| 43. Suivi et évaluation performance des AHA | 15.000 | | 15.000 | | 15.000 | | 15.000 | | 15.000 | | 75.000 |
| 44. Evaluation des résultats physiques | 20.000 | | | | | 20.000 | | | | 20.000 | 60.000 |
| 45. Evaluation des effets sur les ménages | 20.000 | | | | | 20.000 | | | | 20.000 | 60.000 |
| 46. Evaluation des effets sur l'économie nationale | | | | | | 10 000 | | | | | 10 000 |
| 47. Rapport d'évaluation à mi-parcours | | | | | | 7 000 | | | | | 7 000 |
| 48. Atelier de validation de PA amendé | | | | | | 5 000 | | | | | 5 000 |
| 49. Suivi-Evaluation | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | 30 000 |
| Total Général | 23 744 000 | 39 708 000 | 42 806 000 | 43 646 000 | 43 670 000 | 52 703 000 | 45 745 000 | 48 691 000 | 47 695 000 | 8 990 000 | 397.398.000 |